

Le 04 juin 2020
A Saint-Genis-Laval,

PROCES VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU jeudi 28 mai 2020**

PARTICIPANTS :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Christophe EVRAT, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET, Pascal BARD

EXCUSÉS :

Yves DELAGOUTTE, Christian ARNOUX, François VURPAS, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Jean-Philippe LACROIX, Bernadette PIERONI, Gilles PEREYRON

ABSENTS :

Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Olivier BROSSEAU

POUVOIRS :

Yves DELAGOUTTE à Jean-Christian DARNE, Christian ARNOUX à Yves GAVault, Serge BALTER à Yves GAVault, François VURPAS à Roland CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Thierry MONNET, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET, Jean-Philippe LACROIX à Aurélien CALLIGARO, Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

M. le MAIRE : « Mesdames, Messieurs, je vous propose de commencer cette séance du Conseil Municipal, dans des conditions particulières. Le Conseil Municipal se tient, ce soir, dans des circonstances exceptionnelles, car nous sommes en période exceptionnelle. Je voudrais dire que la moitié des élus est en présentiel et d'autres élus sont en distanciel. Il y a un représentant de chaque Groupe politique présent au sein du Conseil Municipal.

Je vous informe de la création d'un nouveau Groupe, qui est présent ce soir. Il s'agit de Démocratie Saint-Genoise, composé de Madame MILLET, de Monsieur ARNOUX et de Monsieur GAVault.

Je suppose que vous avez tous le souhait de vous exprimer. Ce sera le cas pour chacun d'entre vous. La première délibération traite particulièrement de la crise et sera l'occasion pour chacun de donner sa vision des choses.

Je vous propose donc de commencer l'ordre du jour. »

Y. GAVault : « Nous vous avons demandé à lire une déclaration préalable. Vous m'avez présenté. C'est une bonne formule que l'on se présente. »

M. le MAIRE : « Vous venez effectivement de m'en faire la demande. Nous nous sommes vus vendredi en Conférence des Présidents en présentiel. Vous auriez pu faire cette demande à ce moment-là. Vous n'êtes pas sans ignorer le Règlement Intérieur du Conseil Municipal. Vous êtes quand même élu depuis un certain nombre d'années. Vous pourrez faire votre déclaration au moment de la délibération. Ce sera de la même façon.

Y. GAVault : « Vous invoquez un article du Règlement intérieur pour me refuser la parole. Quel est cet article, Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE : « C'est l'article qui fait qu'il faut le demander en Conférence des Présidents, tel que nous l'avons vu ensemble vendredi. Vous êtes un habitué du fonctionnement du Conseil Municipal.

Y. GAVault : « C'est un décalage de procédure. Ce n'est pas très grave. »

M. le MAIRE : « Vous pouviez l'annoncer vendredi. Je veux bien vous laisser intervenir si vous le souhaitez, mais je pensais que vous me l'auriez demandé lorsque nous nous sommes vus vendredi.

Nous allons commencer l'appel si vous en êtes d'accord.

Monsieur COUALLIER, si vous voulez bien faire l'appel. En même temps, vous serez désigné Secrétaire de la séance. Il n'y a pas d'opposition ».

(Monsieur COUALLIER, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel et Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint).

M. le MAIRE : « Avant de rentrer dans l'ordre du jour du Conseil Municipal, je vais rappeler quelques consignes pour que la visio se passe au mieux. Je voudrais d'ailleurs saluer les internautes qui nous ont rejoints et qui peuvent suivre cette séance du Conseil Municipal. L'examen des délibérations se fera au fur et à mesure sur l'écran. Elles pourront être visionnées par tous simultanément.

Pour tous les participants, en présentiel et en visio, je vous remercie de couper vos téléphones portables, ordinateurs et autres appareils qui pourraient générer des parasitages. Il est important de fermer les ordinateurs et téléphones portables.

Aux élus présents qui sont venus avec leur ordinateur personnel, merci de ne pas vous connecter au système WebEx, qui est réservé à vos collègues en visio.

Pour solliciter la parole, pour les élus présents, c'est comme en Conseil Municipal en présentiel, il suffit de lever la main. Pour les élus en visio, je rappelle qu'il faut cliquer sur la fenêtre afin de faire apparaître des icônes en bas de l'écran et cliquer sur l'icône représentant une bulle de BD, qui vous permet de dire que vous prenez la parole. La colonne

de droite est un tchat et vous pouvez demander la parole. Les votants s'afficheront puisque votre nom est indiqué dans le tchat. Nous pourrons comptabiliser ces demandes avec celles exprimées à bras levé par les élus ici présents. C'est plus compliqué que traditionnellement, mais nous allons essayer de respecter ces règles pour que chacun puisse s'exprimer.

Je vous remercie également de ne pas utiliser le tchat pour autre chose au risque de rendre difficile le suivi de vos demandes de parole et de vos votes. Plusieurs techniciens sont là aussi pour faciliter le fonctionnement de cette visio. Vous devez systématiquement couper votre micro quand vous n'avez pas la parole pour éviter les interférences. Il suffit de cliquer sur l'icône « micro » en bas de votre écran et le micro apparaît en rouge quand il est fermé et en noir quand il est ouvert. C'est assez visible sur l'écran. Il suffit de glisser vers le bas de l'écran avec la souris.

Pour parler, je vous donnerai la parole avec le rappel de votre nom à chaque fois. Je vous demanderai d'allumer votre micro. Les élus présents ouvriront leur micro qui est sur table. Il faudra bien penser à le fermer pour éviter les parasitages. Les élus en visio couperont le micro de leur ordinateur.

Je vous demanderai d'essayer de parler en articulant et le plus proche possible du micro pour que l'on vous entende bien. Je vous inviterai à clore la prise de parole en rappelant la fermeture de micro. Il n'y a pas de reprise de parole une fois que l'on passe au vote pour faire la comptabilisation.

Il y a plusieurs votes ce soir, notamment par rapport aux attributions de subventions par catégorie d'association. Pour les élus présents, c'est assez simple. On vote à main levée comme en Conseil Municipal habituel. Les élus en visio cliqueront sur la droite de votre écran. Il y a un « sondage » avec trois questions : pour, contre ou abstention. Vous aurez à cliquer un des trois choix, mais n'oubliez pas d'envoyer votre vote. Il y a une petite case « Envoyer ». Il faut bien appuyer sur « Envoyer » pour que le vote soit comptabilisé. Il y aura un temps entre les votes pour comptabiliser à la fois le présentiel et les votes arrivés sur l'écran.

Pour le vote des subventions, cette délibération est particulière en termes de vote puisque, selon la subvention considérée, ne participent pas au vote les élus siégeant au Conseil d'administration de la structure. Je crois qu'il sera rappelé sur l'écran de ne pas voter quand votre nom sera indiqué sur l'écran. Ces derniers seront énoncés pour chaque vote.

Concernant les pouvoirs, pour faciliter le comptage, il sera considéré que l'élu absent qui a donné pouvoir vote de la même manière que son collègue porteur du pouvoir. Pour celui qui a deux pouvoirs, on considère que s'il a voté pour, contre ou abstention, ce sont trois voix qui comptent, sauf s'il y a un avis différent. À ce moment-là, vous le mentionnez.

Monsieur GAVault vous signalerez bien que le vote est différent pour un des pouvoirs que vous portez.

Chacun doit s'exprimer. Je vous demande de respecter le plus scrupuleusement ces règles, de ne pas couper la parole, car cela compliquera l'écoute des internautes qui nous ont rejoint et des élus qui sont en distanciel. C'est valable en temps normal, mais dans ce Conseil un peu spécial c'est impératif si nous ne voulons pas qu'il en résulte un brouhaha inaudible. Voilà les consignes.

Monsieur GAVault, voulez-vous faire votre déclaration. »

Y. GAVault : « Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire et Messieurs les Présidents de Groupes, chers collègues, chers concitoyens, « La démocratie ne va pas de soi. Il faut se battre pour elle chaque jour, sinon nous risquons de la perdre. » Citation de Paul AUSTER, écrivain.

En cette fin de mandat municipal, il y a maintenant quelques mois, certains élus de la liste élue du Maire ont fait le choix de démissionner du Groupe de la majorité municipale, soit de quitter le Conseil Municipal, la solidarité politique de groupe ne pouvant pas plus être assumée par ces démissionnaires.

Ainsi, Madame MILLET, Monsieur ARNOUX et moi-même avons décidé de former un nouveau groupe politique, qui siège aujourd'hui en tant que tel au sein du Conseil Municipal. Son nom : Démocratie Saint-Genoise.

Après avoir longtemps espéré et trop attendu un changement dans la manière de débattre et souvent de ne pas débattre par les différentes instances de la majorité municipale, sortir et préparer le changement était devenu la seule voie praticable.

Un exemple emblématique, mais peut-être le plus significatif parmi tant d'autres : les Commissions de travail. D'ordinaire, dans les collectivités, les instances parlementaires, le travail des Commissions est en particulier un travail d'élaboration de mesures diverses pour nourrir des décisions qui sont prises en assemblée délibérative au Conseil Municipal. Le débat contradictoire entre les élus de tous les groupes politiques est donc le mode normal de fonctionnement de ces Commissions, qui sont la base même de notre système démocratique. À Saint-Genis-Laval rien de cela. Les Commissions où participent les élus de tous bords politiques sont une instance de simple information descendante, de décisions déjà prises par l'Exécutif. Point de démocratie fondée sur le débat, sur le frottement des idées, celles de plans politiques différents. Bien sûr, il nous est permis de poser des questions, mais ce n'est pas débattre et je voudrais...*(inaudible).

Plus grave encore, à Saint-Genis-Laval, la gestion de la crise sanitaire s'est faite selon une méthode de gouvernance centralisée à l'extrême. Aussi, les élus de tous bords, non seulement n'ont pas été consultés pour débattre, mais en plus ils n'ont même pas été informés.

Par exemple, j'ai appris par les réseaux sociaux les mesures que vous preniez pour le choix de la distribution de deux masques par foyer. Le choix de votre cellule de crise en mode restreint est contraire à ce qu'on a pu voir à la Métropole qui, elle, mettait en place une cellule d'urgence et une cellule de relance, composée à la Métropole d'élus de tous bords. Madame MILLET, conseillère métropolitaine, y a participé et donc ce mode de fonctionnement démocratique est bien là pour traiter les problèmes et prendre à bras-le-corps l'action dans la crise sanitaire.

Voilà pourquoi de non-inscrits que nous étions, Madame MILLET, Monsieur ARNOUX et moi-même, nous avons fait le choix de constituer un groupe politique du nom de Démocratie Saint-Genoise. Oui, agir est vital et débattre c'est réfléchir ensemble, en intelligence collective avec plus de pertinence. La crise sanitaire exigeait de mettre temporairement les étiquettes politiques de côté pour associer tous les élus aux décisions de crise. Dans bien des villes, il en a été ainsi. Pas à Saint-Genis-Laval. Dommage pour la démocratie, dommage pour nos concitoyens, pourrions-nous dire, non, préjudiciable. »

M. le MAIRE : « Merci Monsieur GAVAUT. Juste quelques mots parce que quand vous dites que dans les collectivités toutes les Commissions... discutent ce n'est pas tout à fait pareil. À la Métropole, suivant les propositions de l'Exécutif, le débat revient au niveau du Conseil Municipal. On peut les adopter ou pas. Nous avons souvent écouté, entendu les propositions des uns et des autres et répondu à vos questions.

Simplement, quand la Métropole est présentée comme idyllique, je rappellerai que j'y ai siégé en tant que Vice-Président. Si j'ai été associé, la première conférence, en période de covid, à laquelle j'ai assisté, tout le monde a remercié le Président d'avoir pris un certain nombre de mesures directement sans consulter personne. Je viens encore de recevoir tout récemment les décisions qu'il a prises comme la loi le lui permet. Cette loi, qui a été votée par le Parlement, d'attribution de subventions, d'actions dans tel ou tel domaine.

Le Président de la Métropole a fait comme tout Elu dans les collectivités, y compris dans les communes. J'entends votre discours. Je l'ai entendu à Brignais, etc., de la part de l'opposition.

C'est normal et je comprends la frustration dans cette situation. Je la comprends et je l'entends.

Néanmoins, j'ai envie de vous poser quelques questions, Monsieur GAVAUT. Avant de débattre, ne fallait-il pas organiser l'accueil des enfants dans les écoles des personnes réquisitionnées ? Ne fallait-il pas effectivement commander des masques en urgence ? On a vu la difficulté d'obtenir des masques. Ne fallait-il pas avoir une gestion des foyers résidences des personnes âgées, dont le confinement a permis d'avoir très peu de malades

atteints par l'épidémie ? Ne fallait-il pas coordonner l'ensemble des bénévoles qui se sont proposés spontanément ? J'en ai eu quelques-uns au téléphone. Ne fallait-il pas donner la possibilité à tous les réseaux sociaux de la Ville d'informer au maximum les Saint-Genois ? Ne fallait-il pas encore que le CCAS suive les personnes isolées et les plus fragiles ? C'est ce qui a été fait dans l'urgence dans cette crise sanitaire. C'est une situation exceptionnelle. Avec les maires de tous bords, on a eu des conférences métropolitaines et on a échangé nos difficultés. Nous étions au service des habitants et des Saint-Genois dans l'urgence. Nous avons essayé de reprendre du mieux possible.

Je comprends que l'on puisse juger de l'extérieur en étant bien, pas assez bien ou insuffisant. Il me semble que nous avons essayé de le faire au mieux de ce qu'il était possible pendant le confinement avec du personnel extrêmement réduit, puisque nous avons eu à la fois des personnes, qui pour des raisons de santé ont dû être éloignées, d'autres ont été atteintes par la maladie, des élus, mais aussi les agents du personnel. C'est ce que nous avons essayé de faire. Ne fallait-il pas, en liaison directe avec la préfecture, obtenir une dérogation pour maintenir le marché ? Nous sommes une des rares villes dans le secteur qui a obtenu ces autorisations. Cela a pris du temps pour garder cette source d'approvisionnement alimentaire et soutenir ainsi à la fois les producteurs locaux et les commerçants sédentaires.

J'ai entendu aussi qu'il fallait faire un Conseil Municipal tout de suite. Il y en a un ce soir à Oullins. Nous sommes dans le rythme normal, qui est à peu près de un par trimestre. Dès que nous avons pu le faire et que les moyens de la Ville ont pu être mobilisés, les techniciens étaient là. Les choses ne se font pas toutes seules.

Oui, je comprends à la fois votre frustration et votre demande. À la Métropole les choses sont différentes. La machine est un peu plus grosse. Il y a un peu plus de personnel qui intervient. Ce n'est pas le cas de Saint-Genis-Laval. Après, il y a une cellule de crise qui s'est mise en place et qui est maintenant une cellule de soutien à l'économie et aux problèmes sociaux économiques. Nous pouvons faire la même chose à Saint-Genis-Laval dès que nous le pourrons et que nous en aurons les moyens. La cellule de crise porte bien son nom. Ce n'est pas un lieu de débat. C'est un lieu où on a réagi au plus vite, y compris pour la fabrication de masques avec les bénévoles et les commandes d'élastiques. Ce qui a permis aux bénévoles de fonctionner.

Je n'oublie pas Monsieur GAVAILT pour autant que le débat et les désaccords soient substantiels. Vous avez été pendant 12 ans dans cette équipe municipale. Si vous me dites effectivement que rien n'a fonctionné avec votre collègue Madame MILLET, 12 ans pour s'en apercevoir est un peu long. Je prends à témoins les élus présents. Est-ce que nous n'avons pas débattu des priorités d'investissement ? Est-ce que nous n'avons pas débattu des orientations budgétaires dans le Groupe majoritaire ? On a eu ce débat en interne et vous étiez très souvent absent. Peu importe, je comprends vos obligations familiales ou personnelles. Mais vous n'étiez pas un des plus présents.

On sait bien qu'aujourd'hui on est dans le temps électoral. Moi, je suis encore dans le temps de l'action et de la réponse aux Saint-Genois. La campagne électorale viendra. Elle a déjà repris. Elle reprendra pour la Métropole, mais en dehors de ce Conseil Municipal. Vous exprimez un vœu d'unité. J'essaie de le faire. Des élus m'ont appelé pour se proposer comme bénévole. On voulait les intégrer dans les différentes actions. On a effectivement donné la priorité à l'action aux Saint-Genois. On a essayé d'informer. Vous avez lu les mails des élus du Conseil Municipal. D'ailleurs, merci Monsieur MONNET de votre lettre nous remerciant. Je l'ai pris comme un réconfort et un soutien. Vous m'avez envoyé un mail disant que l'on gérait bien la crise. Je vous en remercie très chaleureusement, car c'était un moment où nous étions là 7 jours sur 7 pour répondre aux questions des usagers. Nous avons géré des priorités des Saint-Genois. 7 jours sur 7, même la nuit, ils pouvaient appeler la Ville pour essayer de trouver une solution.

Je remercie aussi Gilles PEREYRON, qui était d'accord avec la tenue moitié en distanciel, moitié en présentiel. Il me l'a écrit. Après, on peut ne pas être d'accord sur tel sujet avec les élus. Je comprends bien qu'il y ait ce débat, surtout en période électorale, mais je tiens à remercier ceux qui se sont investis et qui se sont proposés pour faire des choses avec nous dans différents domaines.

Je voudrais surtout essentiellement remercier le personnel municipal, qui a fait preuve... Monsieur MONNET, vous vous êtes aperçu que les gens étaient fatigués. Vous avez raison. Nous sommes tous fatigués. Le personnel municipal a réagi avec cœur. Il a été sur le terrain pour distribuer des masques. Il les a mis sous pli après les horaires normaux. Les jardiniers qui ne pouvaient pas travailler se sont proposés pour faire les marchés. Le CCAS a suivi les personnes âgées. Je ne vais pas donner tous les exemples, mais on a eu des services et des employés municipaux, pour ceux qui pouvaient être dans l'action, certains ne pouvaient pas, qui se sont proposés spontanément et cela fait chaud au cœur. C'est important. Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe de la direction qui a su nous faire prendre les bonnes décisions pour essayer d'avancer dans cette crise.

Je peux vous donner, Monsieur GAVULT, l'occasion de faire ce préalable, que je ne souhaitais pas faire, puisque les délibérations se sont du concret pour les Saint-Genois. Ce sont les subventions aux associations. On aide les associations caritatives. On essaie d'aider les entreprises. C'est l'intérêt de notre Conseil Municipal de ce soir. Ce n'est pas la campagne électorale. Même si chacun a son opinion. Je vous remercie de m'avoir permis de faire ce point et de remercier l'ensemble des acteurs. On a remercié le personnel médical, qui était effectivement sur le pont, et à qui on peut tirer notre chapeau. On peut aussi remercier tous ceux qui étaient dans la chaîne de la continuité, qui mettaient en rayon les produits, ceux qui les transportaient et l'ensemble des acteurs de cette crise. Sans eux, rien n'aurait pu fonctionner. On a pu maintenir des points alimentaires, des commerçants, malgré le risque que cela présentait. Nous sommes encore en situation exceptionnelle. Je n'ai pas entendu les propositions du Premier ministre, car nous étions en préparation de ce Conseil Municipal. On verra le 2 juin les mesures. Elles seront aussi appliquées au niveau de notre ville de manière très prudente parce que le virus est toujours présent. Les gestes barrières et la précaution sont toujours de mise. Des Saint-Genois ont été atteints. Certains sont décédés, des personnes que l'on connaît. J'ai une pensée pour eux et leurs familles, même si on a été relativement peu touché globalement sur Saint-Genis-Laval.

Nous allons commencer de rentrer dans l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2020.

1/ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2020

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 29 voix POUR et 0 voix CONTRE,**

Elus n'ayant pas pris part au vote : Pascal BARD, Marylène MILLET, Bernadette VIVES-MALATRAIT

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2/ ADMINISTRATION GENERALE

Compte-rendu des décisions 2020-004 à 2020-007

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>NUMERO D'ORDRE</u>	<u>DATE</u>	<u>TITRE</u>	<u>OBJET</u>
2020-004	30/03/20	Marché n°20-02 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Centre Social et Culturel des Barolles	Cette décision est relative d'une part à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à X'TO ARCHITECTES, suite à l'appel public à concurrence lancé le 14 octobre 2019 et d'autre part à l'indemnisation des 2 autres candidats ayant remis une offre conforme au programme, mais non retenus.
2020-005	06/04/20	Mise à disposition des locaux - Espace Déclic - 24 Avenue Foch	Cette décision est relative à la mise à disposition gratuite et temporaire du rez-de-chaussée des locaux situés 24, avenue Foch au Cabinet de santé de Saint-Genis-Laval dans le cadre de la crise sanitaire pour une durée de 1 mois minimum à compter du 6 avril 2020
2020-006	28/04/20	Cession de 3 véhicules	Cette décision concerne la cession de 3 véhicules utilitaires à la Société SARL BERTO de Saint-Genis-Laval après consultation pour 1 250€
2020-007	28/04/20	Avenant n°1 au marché n°19-10 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation	Le démarrage au 1/01/2020 du marché relatif à l'exploitation de chauffage, d'eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation a mis en exergue des éléments techniques qui méritaient d'être réajustés ou précisés tel que le mode et l'indice de révision du P1, la fréquence de révision mensuelle plus en adéquation avec la facturation La présente décision vise à formaliser ces modifications par avenant.

Y. GAVault : « Monsieur le Maire, nous commençons à délibérer. J'ai bien entendu ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous avez évoqué en particulier les Saint-Genois qui sont décédés de cette crise. J'aurais trouvé bon d'observer une minute de silence pour ces personnes décédées et tous les gens qui sont des accompagnants de soins. Effectivement, nous avons passé notre temps tous les soirs à 20 h 00 à applaudir, mais il eût été bon que la République, en nos personnes, physiquement ici, observe une minute de silence. L'intelligence collective et le débat c'est aussi amener une proposition, que vous n'avez pas amenée et je le regrette. »

M. le MAIRE : « C'était le moment d'en parler vendredi et non de faire une tribune ici. Vous connaissez bien le fonctionnement. Vous n'êtes pas le dernier né. Plutôt que de récupérer des choses, essayez de participer collectivement. Vous parlez d'unité : faites cette proposition. Vous êtes venu me voir tout à l'heure parce que vous vouliez intervenir.

Pourquoi ne m'avez-vous pas posé la même question en me disant que vous souhaitiez une minute de silence. Nous aurions pu en discuter avec les autres Présidents de groupe. C'est cela l'unité. Quand on avance ensemble, on met cela de côté. On aurait enregistré votre demande. On fera mieux la prochaine fois, Monsieur GAVALT. Prenez vos mots pour faire vos actes.

On était sur les décisions que j'ai prises. La loi me permettait de les prendre. J'aurais pu prendre beaucoup d'autres décisions, notamment le versement des subventions aux associations. La loi me permettait de faire des avances de subventions ou des subventions, comme l'a fait le Président de la Métropole. J'en ai reçu 4 ou 5 pages aujourd'hui d'associations caritatives et autres. J'ai préféré que l'on se voie en Conseil Municipal et que l'on puisse travailler ensemble. C'est mon point de vue. Revenons au cœur du Conseil Municipal. »

T. MONNET : *« Vous parliez des nombreuses décisions prises. Aujourd'hui, quatre sont présentées. Pourquoi toutes celles qui peuvent paraître importantes, telles que le choix ou l'achat de masques et autres, n'apparaissent-elles pas dans celles-ci ? »*

M. le MAIRE : *« Ce n'est pas une décision en tant que telle. C'est une commande. On vous donnera les éléments et on vous fera un retour de toutes les décisions. Je demanderai aux Services, mais ils n'ont pas eu le temps. On fera un point.*

Merci. Je vous demande de prendre acte de cette décision. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

M. le MAIRE : *« Nous allons passer au cœur du réacteur sur le développement économique et social et les mesures d'accompagnement à caractère économique et social au regard des conséquences de la crise sanitaire et du confinement. Il fallait aussi adapter nos actions dans ce domaine pour accompagner la crise socio-économique qui s'annonce. »*

3/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Mesures à caractère économique et social au regard des conséquences de la crise sanitaire et du confinement

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

M. GUOUGUENI : *« Si vous le permettez, Monsieur le Maire et chers collègues, je souhaiterais partager avec vous le fait de prendre note de la constitution du nouveau Groupe : la Démocratie Saint-Genoise. Bienvenue Monsieur le Président. Deux choses. Je voudrais faire référence à votre intervention. La première est que l'on partage la question de la Démocratie qui demande débat. Néanmoins, permettez-moi de paraphraser un Président de la République : vous n'avez pas le monopole de la Démocratie. La Démocratie c'est le débat. Certes, quand il y a débat on peut être d'accord ou pas.*

Je voudrais aussi faire référence à certains membres de votre Groupe, qui ont exercé plus ou moins des responsabilités et en termes d'exemplarité de démocratie, il n'y a pas de leçons à recevoir. J'ai bien noté votre intervention très professorale comme de coutume.

Je vous propose de passer à la délibération qui nous concerne. Merci, Monsieur le Maire, car cela nous permettra de rentrer dans le vif du sujet et de transcender les questions politiciennes ».

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et lutter contre la propagation du virus, Le Parlement a adopté la loi n°2020 - 290 le 23 mars instaurant un état d'urgence sanitaire pour deux mois soit jusqu'au 23 mai, état d'urgence reconduit le 11 mai jusqu'au 23 juillet. La première phase de cet état d'urgence s'est traduit par un confinement immédiat de la quasi totalité de la population engendrant ainsi une chute brutale des activités voire la fermeture de nombreux établissements publics et privés.

Les conséquences économiques de l'épidémie sont donc brutales, combinant une baisse de la production du fait de la mise à l'arrêt d'usines notamment et une baisse de la consommation du fait du confinement des individus.

Mais au-delà des aspects économiques, s'ajoutent des aspects sociétaux et la crise sanitaire, parce qu'elle affecte le système de production, impacte le marché du travail, donc l'emploi, les salaires, les revenus des ménages.

Enfin, comme toutes crises, elle touche les populations fragiles et accroît potentiellement les inégalités et déséquilibres (dans le domaine scolaire, de l'accès au numérique, du logement, des violences intra familiales...)

La crise est donc multi forme et considérée comme inédite à la fois de par sa nature et dans son ampleur.

Aussi, L'Etat a-t-il immédiatement pris différentes mesures afin d'aider les entreprises à faire face aux répercussions générées par les mesures de confinement sur leurs activités.

Parallèlement s'est construit un ensemble de décisions d'accompagnement pour soutenir le marché du travail (télétravail, chômage partiel, prolongation des droits...)

Et actuellement plusieurs mesures ont été prises afin d'accompagner et soutenir la reprise.

Dans ce contexte, la Ville s'est également mobilisée et propose par la présente délibération des mesures d'accompagnement à l'attention du secteur économique local, mais également des mesures d'accompagnement à caractère social.

I - LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE

Pour accompagner la reprise, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la Métropole de Lyon ont mis en place différentes subventions afin de soutenir les entrepreneurs, les commerçants, les artisans etc. se traduisant notamment par :

- **Un Fonds National de Solidarité plafonné à 1 500 €** dédié aux TPE, PME, indépendants et micro-entrepreneurs des secteurs les plus impactés (par une fermeture administrative ou ayant subi une perte de chiffre d'affaires de 50% en mars 2020)
- **Un versement complémentaire de 1 000 euros par mois de la Métropole de Lyon** à chaque entreprise du territoire éligible au Fonds National de Solidarité mis en place par le Gouvernement.
Plus de 200 entreprises saint genoises en ont bénéficié.
- **Une subvention de la Région Auvergne - Rhône-Alpes de 500 euros maximum** pour l'achat de plexiglas pour les commerces alimentaires, les tabacs et les pharmacies
- **Un report des charges sociales, fiscales et fixes**
- **Une facilité pour la mise en place du chômage partiel ou de prêts de trésorerie**

La Ville de Saint-Genis-Laval s'est également mobilisée pour accompagner les acteurs économiques d'abord en relayant l'ensemble de ces informations et aides directement aux commerçants.

Il apparaît aujourd'hui essentiel de compléter cette dynamique et prendre des mesures pour soutenir la reprise d'activité des acteurs économiques saint-genois.

Au-delà de ces aides à court terme, des actions à plus long terme sont également travaillées notamment par rapport à la gestion des nouveaux usages d'achat (@commerce, click and collect ...)

1) Accompagnement technique en faveur de l'économie saint genoise

1.1) Soutien aux professionnels de santé

Des infirmières saint genoises nous ont sollicités au début du confinement afin de disposer d'un local municipal pour permettre les soins éventuels de patients atteints du COVID-19. A ce titre, la Ville a répondu favorablement à leur demande en mettant à leur disposition l'espace Déclis, avenue Foch.

De même la Ville met elle à disposition du Laboratoire médical un espace dédié pour faciliter les prélèvements dans le cadre des tests Covid-19.

Par ailleurs, une mise à disposition gratuite de matériels (masques, gants et gel hydroalcoolique) a été proposée dès le 11 mai à l'ensemble des professionnels de santé de la commune. Ainsi c'est plus d'une vingtaine d'entre eux qui ont pu en bénéficier.

1.2) Gestion des marchés forains

Dès l'annonce du confinement et des mesures engendrées, la Ville a demandé obtenu de la Préfecture une dérogation à l'interdiction de tenue des marchés. Ainsi, un protocole strict pour la gestion des trois marchés forains du territoire a été mis en place et s'est traduit par :

- > l'installation exclusive des commerçants alimentaires conformément à la dérogation auprès de la Préfecture
- > la mise en place de mesures sécuritaires et sanitaires se traduisant par la :
 - . Gestion des files d'attentes notamment par un barriérage des lieux de marché, avec une entrée et une sortie et nettoyage des mains obligatoire au gel
 - . Gestion des étals dans l'espace en prenant en compte la diversité des activités : 5ml entre 2 étals et 4 m en façade
 - . Mobilisation du personnel municipal pour la bonne tenue des marchés
 - . Mise à disposition du domaine public pour permettre le drive de commerçants non sédentaires

L'ensemble de ces mesures a permis d'accueillir dans des conditions optimales plus de **11 000 personnes** tout au long de ces 9 semaines de confinement (en moyenne 500 personnes pour le marché du mercredi et 800 personnes pour le vendredi).

1.3) Soutien aux commerçants et artisans

Les commerçants ont été informés à plusieurs reprises des mesures financières dont ils pouvaient bénéficier.

Une mise à disposition gratuite de matériels (masques, gants et gel) leur a été également proposée dès le 11 mai afin de faciliter leur reprise d'activité. Là encore plus d'une trentaine ont pu bénéficier de ces actions.

De plus, afin de les aider à mieux gérer les files d'attente sur le domaine public, des marquages au sol ont été réalisés pour faire respecter les règles de distanciation sanitaire.

Par ailleurs, cette crise bouleversant les modes de consommation, le service Économie étudie actuellement la possibilité de mettre en place un site e-commerce permettant aux commerces de proximité de vendre leurs produits par un système de « click and collect » ou de livraison. Cette plateforme permettrait également de leur offrir une visibilité supplémentaire afin de promouvoir leur activité.

Concernant, le centre commercial Saint Genis 2 une cinquantaine de barrières a été prêtée afin de mieux gérer les files d'attentes extérieures.

Aussi, en complément des éléments précités, la Ville souhaite prendre des mesures financières pour les structures impactées par la crise sanitaire.

2) Accompagnements financiers des structures économiques saint genoises

2.1) Annulation des loyers pour les locataires Ville professionnels

La Ville étant propriétaire de locaux commerciaux, une annulation des loyers pour ses trois locataires est proposée à savoir :

- *le Restaurant « Le Rochefort » situé rue de la Ville : annulation des loyers jusqu'à l'autorisation de réouverture officielle des restaurants (loyer de 630 €/mois)*
- *la Fromagerie Sourbès située rue de la Liberté : annulation des loyers de mars et avril compte tenu de la baisse du chiffre d'affaire/fermeture (loyer de 473 €/mois soit 946 € pour la période)*
- *Europe Auto Service situé avenue Foch : annulation des loyers de mars et avril compte tenu de la baisse du chiffre d'affaire/fermeture (loyer de 3 890 € soit 7 580 € pour la période)*

2.2) Annulation des taxes d'Occupation du Domaine Public (signalétique, terrasses, chevalets etc.)

Les commerçants redevables de cette taxe ont été pour la plupart fermés lors du confinement.

Par conséquent, la Ville propose d'annuler pour l'année 2020 la taxe d'Occupation du Domaine Public pour la vingtaine de commerçants concernés pour un montant annuel de 2 000 € environ.

2.3) Annulation de 3 mois d'abonnement pour les commerçants non sédentaires non alimentaires

Bien que les 3 marchés de Saint-Genis-Laval aient été maintenus dans le cadre des dérogations préfectorales grâce à l'implication de tous les acteurs pour s'adapter aux nouvelles conditions sanitaires, les commerçants non sédentaires, particulièrement ceux revendant des produits manufacturés, et à l'instar de commerçants sédentaires, ont été impactés par cette crise.

*Aussi, il est proposé une réfaction correspondant au 2nd trimestre d'abonnement pour les non sédentaires de produits manufacturés (c'est-à-dire non alimentaires) qui ne peuvent pas être accueillis au sein des marchés forains maintenus par la commune en raison de l'organisation physique du marché et des mesures barrières impératives pour assurer le respect de la distanciation sociale et des mesures d'hygiène préconisées en cette période de crise sanitaire
Cette mesure concerne 13 commerçants pour un montant de 1200 €*

2.4) Abattement à 100 % de la Taxe Locale sur la Publicité extérieure

Pour rappel cette dernière concerne les entreprises de la commune qui possèdent des dispositifs publicitaires supérieurs à 7m² notamment.

Puisque certaines entreprises ont dû fermer leur porte ou réduire considérablement leur activité, conformément à l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant sur diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la Ville propose un abattement de 100 % de la TLPE afin d'alléger les charges sur des entreprises. Sur Saint-Genis-Laval, cette taxe touche près de 80 entreprises pour une recette annuelle de 65 000 €.

2.5) Solliciter les bailleurs et propriétaires à annuler ou suspendre tout ou partie des loyers de leurs locaux commerciaux

2.6) Baisser la taxe foncière de 5 %

La taxe foncière concerne les entreprises et les ménages. Elle constitue une recette globale prévisionnelle d'environ 7M€ et le taux communal est stable depuis plus de 10 ans.

La ville a donc démontré ses capacités de gestion à gérer de nouveaux services, anticiper un développement maîtrisé du territoire, absorber les diminutions des participations de l'État sans augmenter le niveau d'endettement et en votant une stabilité des taux communaux.

Dès lors, le budget 2020 de Saint-Genis-Laval a été travaillé de manière à prendre acte des effets de cette crise (confinement, différentes mesures pour limiter la propagation du virus) sur les activités et projets de la ville et du territoire.

Cette analyse permet aujourd'hui de proposer une diminution exceptionnelle du taux communal de 5 %

2.7) Accentuer le dialogue avec les commerçants / préemption et dédier des crédits « réserves foncières au secteur économique local »

Au regard de la fragilisation du tissu économique, la ville sera attentive à toute cession de bail et fonds artisanaux grâce à la délibération prise en 2008 visant à définir un périmètre pour autoriser la préemption dite « sur les commerces ».

II - LES MESURES À CARACTÈRE SOCIAL

Le confinement affecte particulièrement les populations les plus fragiles. Aussi, la Ville s'est mobilisée pour assurer une écoute, une présence et un soutien auprès des plus en difficultés.

Les mesures d'accompagnement ci-après visent à accompagner les associations ainsi que les usagers des services publics et tout particulièrement les professionnels soignants mobilisés qui ont permis de faire face à la crise sanitaire.

1.) Subventions complémentaires et spécifiques aux associations œuvrant sur le plan de l'aide d'urgence à la personne

Le confinement ainsi que la crise sanitaire ont eu également des impacts particulièrement importants sur les personnes en difficulté. Compte tenu de la nécessité d'apporter une solidarité et un soutien de proximité aux plus démunis, il apparaît particulièrement pertinent de conforter le niveau de subventions aux associations locales œuvrant à Saint-Genis-Laval de manière à ce qu'elle puisse relayer et appuyer l'action effectuée et portée par le CCAS pendant tout la durée du confinement.

Au vu de leur connaissance du terrain, des liens tissés avec les personnes, il apparaît nécessaire de doubler l'enveloppe traditionnelle des subventions accordées précédemment par le conseil municipal aux secours catholique et populaire pour pouvoir répondre aux besoins détectés et anticipés.

2.) Aides aux associations : 50 000€ de crédits exceptionnels

A l'instar de l'Etat qui a créé le fond national de solidarité pour les petites entreprises, la ville accompagnera par la mise en place d'une avance remboursable les associations dont la trésorerie a été affectée et qui le nécessiterait. Un crédit spécifique est créé en investissement de 25 000 € à cet effet.

De même, il est donc proposé de prévoir cette année une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 25 000 € pour permettre à la ville de subventionner des dépenses exceptionnelles associatives atypiques générées par la crise sanitaire qui ne pourraient pas être financées par les budgets de fonctionnement associatifs et qui revêtent un caractère de force majeure. Ces attributions éventuelles se feront avec l'examen au cas par cas sur le dernier trimestre de l'année des situations constatées.

3.) Soutien à la scolarité : mise à disposition de PC et création d'un appel à projets réussite éducative et accompagnement - soutien scolaire

La fermeture des établissements scolaires augmente les risques de décrochage scolaire et accentue le creusement des inégalités sociales pour les élèves défavorisés, qui ont généralement accès à un nombre plus restreint de possibilités éducatives en dehors du cadre scolaire. Toutefois, grâce au **numérique**, la bascule vers l'enseignement à distance a pu se faire rapidement et efficacement. Mais dans un contexte de confinement où le numérique devient le principal canal d'échanges, l'équipement des familles en la matière est décisif.

A ce titre, la Ville a mis à disposition les ordinateurs portables dont sont équipées les écoles élémentaires afin que chaque enfant puisse bénéficier des conditions matérielles pour poursuivre sa scolarité.

Toutefois, ce dispositif a ses limites. En effet, les apprentissages des plus jeunes reposent davantage sur les parents, leur rôle dans l'accompagnement aux devoirs des adolescents se renforce. Or on sait que les parents n'ont pas tous la même maîtrise des codes scolaires, ni le même accès aux ressources culturelles « compensatoires ».

Aussi, la Ville propose une enveloppe supplémentaire de 25 000€ pour financer dès 2020 un appel à projets de soutien à la réussite éducative et d'accompagnement à la scolarité.

4.) Création de tarif et remboursement

La Ville de Saint-Genis-Laval propose différentes prestations de service public aux habitants et aux acteurs du territoire. Or la crise sanitaire a interrompu complètement ou perturbé le fonctionnement des services publics communaux.

Du fait du confinement et de l'état d'urgence sanitaire certains usagers n'ont pas pu bénéficier des services publics pour lesquels il avaient par exemple souscrit un abonnement (la Mouche, B 612) ou choisi de les utiliser tout au long de l'année civile ou scolaire en cours.

Il convient de rembourser partiellement ou totalement les usagers dont les services publics n'ont pas pu ré-ouvrir malgré la fin du confinement du fait des contraintes liées à la situation sanitaire. La proposition d'une prestation équivalente comme par exemple une prolongation de l'abonnement ou de la prestation pourra aussi être mise en place lorsque le service public le permet (comme par exemple abonnement du B 612).

De manière générale, et suivant les situations, les prestations seront

- soit remboursées (type spectacle)
- soit compensées (par un nouveau service réalisé type Drive B612, par prolongation d'abonnement)
- soit feront l'objet d'une réfaction. (prestation restauration FLPA par exemple)

Les tarifs seront donc révisés et adaptés au regard de ces principes et par délégation.

Dans le même temps, la ville de Saint-Genis-Laval a été l'une des collectivités qui a assuré une continuité des services locaux. Elle a ainsi accueilli les enfants du personnel soignant et personnel « réquisitionné » de façon à leur permettre d'exercer leur métier.

Il est proposé, comme de nombreuses communes voisines, d'accorder la gratuité pour l'accueil des enfants de personnels prioritaires qui se sont mobilisés pour accomplir leur métier au regard de la fréquentation et de leur dévouement.

Mesdames, Messieurs,

Afin de soutenir la reprise économique du territoire par ces dispositifs, je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'ensemble des mesures d'urgence proposées en réponse à la crise sanitaire
- **ÉMETTRE** un avis favorable, du fait du confinement et de la crise sanitaire, à l'annulation
 - **des loyers du Restaurant Deux Demi mesures dit « Le Rochefort »** situé rue de la Ville depuis le mois de mars et jusqu'à l'autorisation de réouverture officielle et nationale des restaurants (loyer de 629,44 €/mois)
 - **des loyers de la Fromagerie Sourbès** située rue de la Liberté pour les mois mars et avril 2020 compte tenu de la baisse du chiffre d'affaire générée (loyer de 473 ,64 €/mois)
 - **des loyers d'Europe Auto Service** situé avenue Foch pour les mois de mars et avril 2020 compte tenu de la baisse du chiffre d'affaire générée (loyer de 3 889,25 €/mois)
 - des redevances d'Occupation du Domaine Public pour les occupations commerciales prévues par la décision N° 2019- 020 visant à conforter l'attractivité des commerces en leur permettant de mettre en avant, de signaler et de développer leur offre (forfait équipement, étage, porte-menu et chevalets, terrasse) pour l'ensemble de l'année 2020.
- **ADOPTER** une réfaction correspondant au 2nd trimestre d'abonnement pour les non sédentaires de produits manufacturés qui n'ont pas pu être accueillis au sein des marchés forains maintenus par la commune en raison de l'organisation physique du marché et des mesures barrières impératives pour assurer le respect de la distanciation sociale et des mesures d'hygiène préconisées en cette période de crise sanitaire,
- **ADOPTER** un abattement de 100 % applicable au montant de Taxe Locale pour la Publicité Extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020,
- **INSCRIRE** au budget 2020 25 000€ sur le compte 274 et la fonction 025 aides aux associations
- **AUTORISER** le remboursement total ou partiel au prorata de la durée du confinement, de l'état d'urgence ou des prestations de service public non réalisées

en tout ou partie par tout moyen adapté ainsi que la proposition aux usagers de réfaction tarifaire ou de prestations analogues de substitutions lorsque le service public le permet, en accord avec ces derniers,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération,

M. le MAIRE : « Merci Monsieur GUOUGUENI. Pour demander la parole en distanciel, il faut appuyer sur le bouton. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur MONNET. »

T. MONNET : « Je n'avais pas de déclaration à faire et je n'en ferai pas, mais quand j'entends Monsieur GAVALT qui, très légitimement, demande à ce que les Commissions soient des lieux de débats et d'échanges constructifs, vous n'êtes pas sans savoir que cela fait plusieurs années que nous le demandons systématiquement. Vous le découvrez peut-être, je ne sais pas.

En tout cas, on vous souhaite la bienvenue dans l'opposition. Je constate que dès votre première intervention, vous avez déjà droit à deux attaques personnelles. Bienvenue au club ! Je ne sais pas si vous resterez dans l'opposition ou ailleurs, mais quoi qu'il en soit, si cela devait être le cas, nous, cela fait 20 ans que nous le subissons.

Monsieur CRIMIER, j'ai envoyé un mail suite à votre manifestation sur Facebook. Je vous ai regardé en différé. Je constate effectivement qu'un grand nombre d'actions a été réalisé pour les Saint-Genois et je l'ai plébiscitée pour cela. Après, je vous ai également envoyé une lettre, ainsi qu'à l'ensemble des élus, où là j'étais moins dans l'acceptation de la manière dont vous procédiez. Je vais donc lire la déclaration que nous avons rédigée avec Monsieur PEREYRON, qui se trouve être absent.

« Dans l'article du Progrès, en date du 18 mai 2020, ayant pour titre : « Le Maire a-t-il confisqué les clés de l'Hôtel de Ville ? » Interrogé à ce sujet, Roland CRIMIER répond : « Crier à l'autocratie n'est pas une réponse considère le Maire. Nous sommes dans une situation inédite. Le fonctionnement habituel de la Ville est mis entre parenthèses. J'assume la responsabilité d'agir avant de discuter, car nous sommes dans l'action pas dans le débat. Les informations sont disponibles sur le site et la page Facebook de la Ville. Notre priorité est de répondre aux actions urgentes. »

Monsieur le Maire, cela fait trois mandats que nous sommes dans une situation inédite. Cela fait 19 ans que le fonctionnement habituel de la Ville est mis entre parenthèses et vous proposez encore au moins six années d'action, sans discussion, sans débat. Depuis 19 années, nous ressasons les mêmes reproches et les mêmes constats. Vous avez une gouvernance, me semble-t-il, de type autocratique. Vous prenez des décisions de manière unilatérale avec un aréopage rapproché. Un aréopage, ce n'est pas diffamatoire. Vous regarderez la définition dans le dictionnaire. C'est tout à fait correct. J'ai d'ailleurs fait attention à ce que je disais. Ces paroles ne vous surprendront pas et ne vous tracasseront pas davantage puisque vous l'assumez depuis deux décennies. Parce que vous êtes le « faiseur » et que nous sommes les « diseux », vous allez nous dire que nous sommes continuellement dans la critique, dans l'outrance, dans la division, dans le dénigrement. Seulement voilà, à force d'entendre des critiques sur des propos que nous ne tenons pas, s'entendre dire l'inverse de ce que l'on déclare, de grossir systématiquement le trait de nos interventions, de nous reprocher qu'il y ait toujours un « mais » appelant des reproches ou des regrets lorsque nous sollicitons pour certaines de vos actions, comme si nous devions tout accepter sans jamais proposer d'alternative. Eh bien la volonté originelle d'un travail collaboratif d'une opposition constructive s'émousse et de guerre lasse nos espoirs, nos envies se sont dissipées.

Dans un courrier adressé à l'ensemble des élus Saint-Genois, en date du 30 avril, nous faisons part d'un grand nombre de questions, dont il nous paraissait important de connaître les réponses et les actions auxquelles nous aurions souhaité contribuer. Réponses que votre site et votre page Facebook de la Ville ne donnent pas. Communiquer avec les citoyens pour valoriser vos actions, vous savez faire. Prendre un peu de temps pour communiquer avec les élus, vous ne savez pas faire.

Pourquoi, selon vous, attendions-nous des réponses ? Pourquoi, selon vous, nous interrogeons-nous sur les différentes actions que vous mettiez en place ? Pourquoi souhaitions-nous connaître les structures qui demandaient un soutien logistique et/ou matériel ? Quelles étaient les populations envers lesquelles s'orientaient les différents types d'aides : personnes âgées, familles nombreuses, familles monoparentales, scolaires, personnes fragiles socialement, financièrement ? Pour vous faire perdre votre temps dans des débats stériles ? Certainement, comme vous le soulignez dans votre déclaration au Progrès, parce que je crois profondément que vous n'êtes pas un homme de débats.

Nous allons vous confier quelque chose qui va vous surprendre. Nous sommes des élus municipaux qui, un jour, comme vous, ont décidé par conviction de s'engager pour leur commune pour défendre et porter un certain nombre de valeurs, comme vous vraisemblablement, pour proposer notre aide aux Saint-Genois, à tous les Saint-Genois, et plus encore aux plus fragiles d'entre eux et aux personnes dites « empêchées », comme vous peut-être, pour promouvoir la solidarité, la justice, la juste place de l'humain dans son environnement, la démocratie participative, comme vous, qui sait.

Le mandat qui nous a été donné par les électeurs, qui nous ont fait confiance, nous responsabilise et nous invite à œuvrer à la destination commune des Saint-Genois plus qu'à nos propres intérêts individuels. Comme vous, dès lors notre empathie pour l'autre, notre sensibilité envers les difficultés de nos concitoyens, nous conduisent tout simplement à nous questionner, à nous inquiéter sur les moyens mis en œuvre pour les autres. Nos inquiétudes, nos attentes, notre volonté d'agir, ne sont-elles pas semblables aux vôtres ? Ne méritent-elles pas que l'on puisse s'y intéresser également ? Je vous pose la question : pourquoi y aurait-il deux catégories d'élus dans cette commune par période normale et plus encore lorsque les difficultés se présentent ? Il y aurait d'un côté ceux de l'opposition, qui seraient incapables d'apporter leur bon sens, leur volonté d'agir, leur sensibilité, mais juste bons à débattre avec la pagaille, à tenter de tirer la couverture à eux. Enfin, de l'autre côté, il y a ceux de la majorité à qui le Bon Dieu, dans sa grande mansuétude, leur a délivré tous les savoirs et toutes les aptitudes pour affronter les crises.

Un article de Médiapart fait écho à la déclaration du Premier ministre, qui précise : « Une campagne de second tour dure au maximum cinq jours. Cette fois-ci il y aura moins d'intensité et beaucoup plus de durée. Je fais confiance à l'inventivité des candidats de toutes les forces politiques pour trouver les moyens de faire passer leurs idées. » Le Premier ministre estime que l'expérience prouve que l'on sort parfois des sortants. Quoiqu'il en dise, cette situation n'a guère de chance de favoriser les outsiders. Et ce d'autant moins que les édiles en place ont bénéficié d'une large publicité pendant toute la crise sanitaire, notamment avec la distribution de masques. » Je ferme la parenthèse. C'était la déclaration de Médiapart.

Oscar WILDE, dans ses « Impressions d'Amérique » raconte qu'en 1880, dans le saloon de Leadville, ville-champignon où l'on venait de découvrir des gisements aurifères, il y avait un panneau qui disait : « Please don't shoot the pianist. He is doing his best. » Ce qui en bon français veut dire : « Merci de ne pas tirer sur le pianiste. Il fait de son mieux. »

Faut-il par conséquent tirer sur le pianiste au vu de l'ensemble du travail qui a été réalisé, qui a été bien réalisé par l'ensemble des personnels municipaux, par Monsieur CRIMIER, ses adjoints et certains de ses colistiers actuels, à l'intention des Saint-Genois et Saint-Genoises ? Je me permets de répéter le paragraphe pour que vous n'oubliez pas, car vous avez tendance finalement à oublier ce qui est plutôt positif. Donc, faut-il par conséquent tirer sur le pianiste au vu de l'ensemble du travail qui a été réalisé, qui a été bien réalisé par l'ensemble des personnels municipaux, par Monsieur CRIMIER, ses adjoints et certains de ses colistiers actuels à l'intention des Saint-Genois et Saint-Genoises ? Je réponds : certainement pas. Cependant, pour toutes les raisons énoncées ci-dessous, nous dénonçons et condamnons ce criant déni de démocratie.

Sur le site Internet de la Ville apparaît clairement cette annonce : « Le prochain Conseil Municipal a lieu le jeudi 28 mai 2020 à 19h00. Au regard du contexte sanitaire, le public ne pourra être présent physiquement, mais pourra suivre les débats en direct sur Saint-Genis-Laval.fr. » Encore une fois, vous allez pouvoir valoriser l'accompagnement de la Ville auprès des publics pendant la période de crise sanitaire, à savoir :

- 1) *Les mesures d'accompagnement pour soutenir la reprise et accompagner le public, que vous avez longuement commentées.*
- 2) *Les subventions aux associations avec le doublement exceptionnel de celles généralement accordées aux structures caritatives, associations, que nous avons si souvent défendues contre votre gestion trop comptable, à notre avis.*
- 3) *Les taux communaux de fiscalité sur une baisse de 5 % des taux communaux et des taxes foncières.*

Que de bonnes nouvelles pour les Saint-Genois et pour le personnel administratif pour l'année 2020. Un surprenant concours de circonstances tout de même. Jamais ce type de publicité pour un Conseil Municipal n'a été fait par les services de la Communication. Est-ce pour la petite quinzaine de spectateurs accoutumés à participer aux Conseils Municipaux que vous mettez en place un tel investissement technologique ? Cette expérience sera-t-elle pérennisée si d'aventure vous deviez être reconduit dans d'autres fonctions ?

Pour notre part, depuis déjà 2008, nous appelions de nos vœux la retransmission en direct des Conseils Municipaux parce que nous considérons que la participation aux débats municipaux fait partie intégrante de l'idée que nous nous faisons de la démocratie participative.

*Au final, nous y voyons un mélange des genres, qui n'est pas acceptable, qui est le signe d'une campagne municipale qui ne dit pas son nom. Comme le souligne Madame MILLET, toujours dans Le Progrès : « Un faisceau de présomptions, que le tribunal tranchera. »
Merci. »*

P. BARD : *« Nous ne contestons pas en soi l'ensemble de ces mesures, surtout pas la baisse de la taxe foncière, qui était dans votre programme 2020. Avouez que nous sommes visionnaires, mais avouez aussi que le timing de vos mesures est plus que suspect et électoraliste. Ainsi, vous faites comme votre mentor, Monsieur MACRON, qui lui a été incapable d'assurer l'approvisionnement de masques chirurgicaux à temps, en janvier et février. Pour masquer justement les conséquences financières et économiques désastreuses qui sont à venir et qui sont dues à ce confinement plus que discutable, car non ciblé et incohérent, lui et vous distribuez les cadeaux. C'est quand même un peu open-bar.*

Alors, je serai bref. Pour les Saint-Genois, l'avenir est sombre entre, d'une part, votre bilan décevant, critiquable et clientéliste et, d'autre part, les utopies de la gauche plurielle et écologiste, et enfin l'aventure budgétaire et fiscale de la liste de Madame MILLET.

Face à ce choix, pour le second tour du 28 juin, nous demanderons à nos électeurs et sympathisants de ne pas apporter de suffrages à ces trois listes. Merci de votre attention. »

M. MILLET : *« Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je souhaiterais souscrire aux propos de M. MONNET, mais je ne m'étendrai pas plus. Simplement, en préambule, Monsieur le Maire, vous avez fait état que tous les élus qui avaient souhaité s'associer l'avaient été. Or, je voulais quand même vous rappeler que le 2 avril je vous ai envoyé un mail pour vous signaler que j'étais tout à fait disposée à intervenir et à vous soutenir notamment dans le soutien à la population. Vous n'êtes pas sans savoir que je préside une association qui fédère les CCAS et nous avons été fortement impliqués notamment dans des groupes sur la précarité alimentaire. Je m'étais proposé de le faire en toute discrétion. D'ailleurs, je n'avais envoyé le mail qu'à vous et non à l'ensemble des collègues pour vous proposer mes services.*

De toute façon, j'ai pu rendre les services que j'ai proposés au niveau de la Métropole, mais je trouve dommage que l'on n'ait pas pu additionner en temps de crise toutes nos énergies et toutes nos capacités.

Je ne vais pas plus m'étendre. Ce n'est pas forcément le lieu. Je souhaitais le rappeler, car vous y avez fait allusion en préambule.

Pour revenir sur la délibération, car je crois que c'est ce qui nous préoccupe, bien sûr que nous sommes très satisfaits que les mesures aient été prises pour l'ensemble des Saint-

Genois. Je reviendrai plus tard sur la taxe foncière qui n'est pas vraiment une baisse de 5 %, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

Bien sûr, nous partageons le souci d'aider les associations notamment caritatives pendant cette période difficile. J'avais une interrogation par rapport à l'appel à projets de soutien à la réussite éducative et l'accompagnement à la scolarité. En fait, il existe déjà depuis des années un dispositif sur la Ville, qui s'appelle le CLAS (Contrat Local d'Aides à la Scolarité), qui fonctionne parfaitement. Il est issu d'une action multi-partenariale, qui nous montre que le partenariat est toujours dans l'intérêt général. C'est une action suivie et évaluée chaque année et qui a de bons résultats au niveau de la réussite éducative.

C'est un contrat de prestations de services cofinancé par la CAF et qui est porté à la fois par le centre social des Barolles pour accompagner des enfants de l'élémentaire et du collège sur les outils numériques auxquels il est fait allusion, les outils méthodologiques, expressions orales et écrites, afin d'offrir un soutien scolaire cohérent et global. D'autant plus que c'est dans le cadre d'une convention qui est signée avec les parents, ce qui nous apparaît important dans le soutien à la parentalité et en accord avec les directions d'écoles et des enseignants.

Trois ou quatre enfants aux Basses-Barolles et 26 au Mixcube viennent durant toute l'année scolaire au moins deux fois par semaine. La CAF finance ce projet pour un montant de 17 000 € à Saint-Genis-Laval. Il y a par exemple 5 000 € de participation CAF sur les 16 000 € alloués au Mixcube.

En fait, la question que je me posais était par rapport à cette action. Est-ce que cet appel à projets vise à ouvrir le service à un nouveau partenaire extérieur et si oui est-ce que cela ne va pas être un doublon à ce qui existe déjà ? N'y a-t-il pas un risque que le partenaire ne connaisse pas forcément les problématiques et les profils de ces quartiers ? Je me posais la question s'il n'était pas plus judicieux de rajouter des groupes d'enfants supplémentaires en allouant une rallonge aux deux structures Saint-Genoises, qui pourraient être suivies par la CAF. J'avais une interrogation. Je voulais simplement rappeler que dans le cadre du soutien à l'éducation, le parcours de réussite éducative a été supprimé en 2012. Peut-être aussi que cet appel à projets vise à combler ce manque depuis des années. Je souhaiterais avoir des réponses par rapport à cela.

Sur le reste de la délibération, vous souhaitez agir au lieu de discuter, mais peut-être faudrait-il ajouter un autre terme : celui de l'analyse. Que se passe-t-il sur notre territoire ? Comment cela évolue-t-il ? Une crise ce n'est pas seulement deux mois. Cela a aussi des effets à long terme. Il faut voir comment on peut faire ce qui se passe actuellement au niveau de la Métropole. Vous y avez fait allusion, Monsieur le Maire. Vous avez dit qu'il y avait le temps de l'action et que vous-même vous n'aviez pas forcément été associé aux décisions. Certes, vous avez raison. Nous n'avons pas forcément été associés en tant que conseillers métropolitains aux décisions. En revanche, nous avons reçu quasiment journalièrement un relevé de décisions et cela fait quand même plaisir d'apprendre les décisions quand on est élu avant de l'apprendre sur les réseaux sociaux. C'est simplement une petite remarque par rapport à ça.

Au niveau de la Métropole, il y a eu à la fois cette cellule d'urgence et toute la suite parce que l'urgence c'est deux mois, mais que va-t-il se passer dans le futur avec la création du Comité de relance, qui associe des personnes très diverses, que ce soit du monde associatif ou des élus de tous bords politiques ? »

A. CALLIGARO : « Merci, Monsieur le Maire. Je tenais simplement à saluer la gestion de crise et particulièrement pendant le confinement. Personne n'était préparé à cela ni les particuliers ni les entreprises ni les collectivités. Nous pouvons à juste titre remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées, notamment le personnel municipal, qui a fait un travail remarquable, rendant ainsi notre marché accessible avec le maximum de sécurité alors que d'autres étaient fermés. Nous avons été nombreux à le constater sur place. Beaucoup de Saint-Genois ont apprécié d'avoir ce point de ravitaillement dans le centre.

Je veux saluer également les mesures d'accompagnement de la reprise. Je pense à la baisse de la taxe foncière. Les mesures pour le tissu associatif et celles pour les entreprises. J'ai

une pensée particulière pour les commerçants, les artisans et les entrepreneurs, que je rencontre au quotidien et qui ont bien besoin d'être encouragés dans ce contexte exceptionnel. En plus du soutien national et régional, il était important pour eux d'apporter notre contribution et nos encouragements. Merci. »

F. TIRTIAUX : *« Je voulais rebondir sur les bons mots qui ont été mentionnés, notamment démocratie et autres, et revenir sur le terrain et dire que pour que cette démocratie puisse bien fonctionner il faut que chacun admette que l'on a un rôle différent à jouer. On n'est pas tous pareil. Certains sont dans la majorité et d'autres dans l'opposition. Je crois que chacun a une mission à remplir. L'opposition, contrairement à ce que vous voulez laisser entendre, fait partie intégrante de la réflexion de la majorité, car elle en tient compte. Il ne faut pas pour autant... mais oui Monsieur MONNET... »*

T. MONNET : *« Vous me l'apprenez ! »*

F. TIRTIAUX : *« Chacun a son rôle et il est important que tout le monde le réalise et qu'il n'est pas nécessaire de critiquer ou de vouloir à tout prix prendre la place de l'autre, mais déjà au moins de remplir le rôle qu'il lui est alloué. Je trouve que c'est la moindre des choses. En tout cas, on est élu pour cela.*

Je voudrais juste préciser que pour qu'une démocratie fonctionne bien et que l'on soit un citoyen à part entière et que l'on remplisse sa mission d'élu, il faut non seulement avoir les bons mots, mais dans un second temps, après ces mots, il faut aller sur le terrain. Il faut mouiller sa chemise, y passer du temps, y mettre de la volonté et énormément d'énergie. Alors quand on veut nous donner la leçon et dire que nous sommes juste des Caudillos, cela me fait un peu sourire. Je sais que ceux qui sont dans l'opposition vont s'y reconnaître. Quand vous avez vraiment envie de vous impliquer, que les choses changent, que le projet B612 fonctionne, que le projet de la Mouche sorte de terre avec un nom digne de ce nom, que les actions culturelles soient à la hauteur de vos attentes, je peux vous assurer qu'opposition ou pas, vous pouvez vous impliquer et changer les choses. Merci beaucoup. »

Y. CRUBELLIER : *« Je vais faire une intervention et un rappel sur cette crise qui a secoué notre pays, mais aussi l'Europe et le monde entier. Vous allez peut-être me dire que je suis complotiste et mes propos ne vont sûrement pas vous plaire, mais vous me connaissez, je suis la vraie opposition, qui est fière de ses idées, fière de ce qu'elle dit et de ce qu'elle propose. Nous restons droits dans nos bottes et nous assumons nos échecs comme nos victoires. Nous ne jouons pas les méchants, etc. Nous, notre électorat nous a suivis et il a été là.*

Aujourd'hui, nous connaissons une crise sanitaire qui vient de Chine, d'un laboratoire P4, qui avait été financé par des fonds européens, inauguré en grande pompe par le mari de Madame BUZYN, ministre de la Santé, qui le 16 mars, le lendemain des élections, se met à pleurer en disant : « C'est triste. On savait en janvier que cette crise devait arriver, mais on n'a rien prévu. » Il y a eu mensonge d'État, politiquement national, un Président, que vous avez soutenu lors de la campagne, qui a menti aux Français, qui a peut-être aussi minimisé le risque sanitaire qui nous arrivait en pleine figure, mais quand on a des responsabilités et des éléments, il faut savoir prendre des choix, des scénarios. On n'a peut-être pas minimisé ce qui nous arrivait. Étant bien français, notre emblème le coq, les deux pieds dans la « merde » chante toujours victoire. Et là on va nous dire : « Cocorico on va y arriver. »

Malheureusement, cela nous est arrivé dans la figure et les solutions étaient radicales, comme par hasard, un confinement total. Bon ou pas, je n'ai pas les éléments pour vous le dire. Je ne suis pas médecin et je ne suis pas au conseil scientifique, etc. Les décisions ont été politiques. Ont-elles été analysées économiquement par rapport au nombre de décès ? C'est toujours trop un décès. Un mort est un mort. 20 000 morts c'est 20 000 morts. C'est toujours triste de perdre des compatriotes, des parents, des personnes chères. On ne peut pas se réjouir de cela, mais quand un confinement a arrêté nos industries, nos entreprises, notre pays économiquement, certes, comme les autres européennement et mondialement, mais je parle de notre pays, à 100 %, les conséquences aujourd'hui vont être dramatiques économiquement et socialement. Vous l'avez dit lors de votre Facebook que j'ai vu en direct pendant le confinement. Je me suis dit, et vous l'avez dit aussi, Monsieur le Maire, il y aura

une crise économique et sociale. Elle va nous arriver dans la figure. Aujourd'hui, l'État a garanti des prêts à hauteur de 300 milliards et demande aux banques sur leurs fonds propres d'aller prêter aux entreprises.

Je le sais, car je suis dans les affaires et je côtoie beaucoup d'industriels et d'entreprises, ceux qui ont eu de l'argent par les banquiers sont les entreprises qui avaient de la trésorerie et dont les banquiers étaient sûrs, au moins pendant deux mois, qu'elles n'allaient pas déposer le bilan et allaient supporter ces deux mois. C'est une garantie par État de la banque de pouvoir récupérer son argent.

J'espère que dans ce déconfinement que nous vivons actuellement, les chiffres sont vrais et que les foyers diminuent. Il est vrai que le nombre d'hospitalisations n'a pas submergé et heureusement. J'en suis bien conscient, mais il faut rester prudent, car il y a encore environ 5 000 personnes en réanimation pour 16 000 lits. Une saturation peut très vite arriver. S'il y a encore quelques personnes qui sont hospitalisées du fait du Covid et s'il y a des foyers, il faut bien prendre en considération aujourd'hui ce déconfinement, qui est nécessaire et brutal. On passe du tout au rien. Il ne faudrait pas que dans certains endroits, comme on l'a vu dans un laboratoire, il y ait un nombre de personnes testées positivement et qui pourtant n'étaient pas malades. C'est encore pire. On peut être testé positivement sans avoir les symptômes. Si je suis testé positif, je peux vous infester et suivant votre faiblesse immunitaire, vous pouvez recevoir quelque chose. Il faut être très prudent. On n'est pas sorti. Le Président a dit que l'on était en état de guerre. Je n'ai pas entendu l'armistice. Dans ces conditions, on va préparer un second tour des élections municipales. Déjà le premier a fait suffisamment de blessés et de morts. Pas chez nous, mais dans certaines mairies, il y a eu des maires et des adjoints qui sont décédés.

Vous allez organiser un second tour dans des conditions sanitaires qui s'améliorent, mais qui ne sont pas terminées. Vous appelez les gens à voter. Il est clair que je ne participerai pas à ce genre d'événement et de droits civiques. Pourtant ce n'est pas mon esprit de ne pas aller voter, mais là je n'irai pas. Je demanderai à mes amis de ne pas participer à cette mascarade puisque le premier tour a déjà subi un taux d'abstention phénoménal. Le second sera pareil. Quand on regarde le nombre de voix, on ne peut pas être fier de cette démocratie et de cette représentativité pour les Saint-Genois. Ce n'est pas parce que je suis à 9,96 %. Cela ne me dérange pas du tout de disparaître de la scène politique pendant six ans. Je ne disparaîtrai pas. Je ferai comme Charette : je ne suis jamais battu, je combats, et je reviendrai et même encore, je continuerai mon militantisme. Vous me connaissez. Je suis un battant et un militaire. Ne vous inquiétez pas : le combat peut perdre des batailles, mais jamais la guerre. Je continuerai différemment, c'est mon choix. Ce sera plus « cool » aussi parce que pendant ces six années notre groupe Saint-Genis Bleu Marine peut être fier de ses trois élus : Pascal BARD, Bernadette, qui ont fait un travail énorme et qui m'ont accompagné sur cette tâche phénoménale.

Vous pourriez sortir un tableau de nos présences et je pense que nous pourrions avoir un laurier (je ne cherche pas les lauriers) par rapport à d'autres qui ont fait la chaise vide, car nous avons toujours répondu présents aux appels, aux invitations pour les inaugurations extérieures. Nous avons essayé de participer au maximum de ce que nous pouvions. Cela a été notre rôle. Nous pouvons en être fiers. Le résultat est ce qu'il est. Ce n'est pas bien grave. C'est la démocratie. Quand il y a une telle démocratie, je doute qu'elle joue bien le jeu aujourd'hui. Cependant, ce qui m'inquiète avec les années à venir, c'est comment on va rembourser tout cet argent qui nous a été prêté ? Qui va pouvoir ouvrir son magasin aujourd'hui quand vous voyez les restaurants qui faisaient 50 couverts et qui devront n'en faire que 25 ? Savez-vous ce que c'est que d'ouvrir le matin quand vous avez 3 000 € de charges et que vous levez votre rideau et que vous faites 25 couverts ? Vous serez en perte ou alors il faudra allonger les heures de travail. On ne travaille pas suffisamment. Ce sera de l'exploitation et de l'acharnement. Cette société voulue ou pas, je ne sais pas où on va avec ce genre de situation. On a vu certaines lois qui sont passées pendant le confinement, que ce soit pour l'avortement, sur la pilule du lendemain, sur les ordonnances violentes pour le faire, sur les applications sur Smartphone pour vous suivre et voir où vous allez. La nouvelle application Covid permet de voir si vous êtes positifs et si vous avez rencontré quelqu'un. C'est une surveillance totale de la part d'un gouvernement qui m'inquiète et qui enlève nos libertés et notre dynamisme.

Sur les élections, je pense que c'est grave et il faudra réfléchir -mais sans moi, car pendant ces six années je serai bien tranquille- sur la façon de faire revenir les gens pour qu'ils s'impliquent dans notre Ville, pour donner un dynamisme à notre pays et pour le relever. En tout cas, il y aura bien plus de 20 000 morts, malheureusement. On va compter par millions. On l'annonce déjà, que ce soit les grandes structures : Camaïeu, la Halle aux Chaussures, Renault et bientôt les autres sociétés vont arriver à grands pas en licenciant à tour de bras. Cela m'inquiète énormément pour nos compatriotes qui vont se retrouver dans la misère et ceux qui vont se sortir de cette crise sont ceux qui avaient de la trésorerie, qui ont pu supporter le choc et qui aujourd'hui savent répondre, parce qu'ils sont plus souples et plus dynamiques, etc. Malheureusement, les parts de marché seront récupérées par les grands. On le voit, les grandes surfaces pendant ces trois mois ont toutes augmenté leurs marges. Casino, Leclerc, Auchan, ont été contents pendant deux mois, car ils ont ouvert et ont fait leur business. Ils ont pris les parts de marchés, alors que le petit qui a fermé pendant ces trois mois pourra-t-il rouvrir ou pas et dans quelles conditions ? S'il disparaît, les parts de marché seront toutes gagnantes pour les grands. Voilà ce qui m'inquiète le plus. Relever un indépendant c'est très difficile.

Nous allons voter pour ces mesures que vous prenez. C'est la moindre des choses. En état de guerre, il faut aider nos compatriotes, sachant qu'il faut faire attention aussi que ce ne soit pas l'open-bar comme le disait mon ami Pascal. Il faut faire aussi attention à l'argent que l'on prête. Si les gens peuvent le rembourser qu'ils le remboursent. C'est vrai que vous proposez pour les restaurants, le fromager et la société de vente automobile, de supprimer leur loyer. C'est bien, c'est évident, mais ceux qui ont des propriétaires privés n'ont pas eu ces avantages-là. Il aurait peut-être fallu faire un fonds commun et répartir pour tous. Certes, tant mieux pour eux, c'est leur choix. Il vaut peut-être mieux être locataire dans un local étatif que dans le privé. En cas de problème, on a plus de garanties.

Je salue les entreprises qui ont joué le jeu pour payer leurs fournisseurs, qui ont continué à payer leurs salariés. Ils n'ont pas fait appel au chômage technique pour la moindre chose. Certaines pourraient avoir le retour de bâton, car combien de sociétés ont fait appel au chômage technique tout en faisant du télétravail et continuer à facturer ? Cela va être aussi une autre hécatombe, mais c'est leur problème et leur conscience. En tout cas, pour ma part, notre société se porte très bien. Heureusement, elle avait de l'argent dans sa trésorerie. Nous n'avons demandé aucune aide à l'État et à la Région parce que nous sommes toujours redevables à un moment donné. Je préfère me serrer la ceinture et réfléchir sur quelle part de marché on peut mettre en place de nouvelles solutions pour répondre aux consommateurs. Pendant cette crise, le consommateur a changé énormément. Quand on voit aujourd'hui la queue qu'il faut faire pour acheter une baguette de pain ou un bifteck... Pendant le confinement on avait le temps, car on avait que cela à faire, mais maintenant que l'activité a repris et qu'il y a quand même des mesures sanitaires qu'il faut respecter, on n'a plus le temps. Il va falloir trouver des solutions et des idées nouvelles qui donnent le goût, pour que nos citoyens et nos consommateurs ne désertent pas les petits commerces locaux et qu'ils reviennent. Ce confinement a été mentalement difficile pour bon nombre de personnes. On va voir le nombre de femmes ou d'hommes battus, les problèmes familiaux, les divorces, qui ont eu lieu pendant le confinement alors que normalement tout aurait pu bien se passer. C'était formidable de se retrouver. J'étais aux anges. C'est la première fois depuis 20 ans que j'ai pu profiter de ma femme et de mes enfants en télétravaillant à 100 %. C'est dramatique. Il va y avoir une crise sociale et il faudra l'accompagner.»

P. ROTIVEL : « Je voulais intervenir suite, à l'intervention de Madame MILLET, sur la réussite éducative et qui a fait un lien avec les subventions de la CAF. Je voudrais signaler que nous avons été un peu perturbés par cette période de confinement sur notre action réussite éducative que nous allons mener avec le collège Giono et qui a porté sur le soutien scolaire, centré sur le suivi scolaire et le décrochage. Nous avons un peu de retard à l'allumage suite aux conditions sanitaires que nous devons mettre en place. Les réunions entre référents accompagnement scolaire, le Mixcube jeunesse et bénévoles se mettent en place. Nous serons opérationnels pour la rentrée. »

M. le MAIRE : « Quelques éléments de réponse. Nous sommes dans les mesures de soutien. Après, c'est un débat national. Monsieur MONNET a parlé du pianiste. Je n'ai pas dû jouer une bonne partition, car je sens que je suis troué sur ce plan. Ce sont des tirs virtuels, donc ce n'est pas très grave.

Simplement, on a créé une visio qui nous semblait nécessaire dans la mesure où le confinement, malgré nos propositions, ne nous permettait pas d'avoir tout le monde en présentiel. On ne pouvait pas sélectionner des personnes et nous avons utilisé la visio. Je préfère le contact. C'est un choix.

Concernant Monsieur BARD, qui remet en cause le confinement, je veux bien, mais c'est quand même dans le monde entier que le confinement a permis de stopper la propagation de la pandémie.

Sur votre vision fiscale, nous en parlerons lors de la délibération suivante, mais je rappelle que ce n'est pas une mesure qui est arrivée subitement. Elle a été pensée et réfléchi. Les services ont travaillé dessus. C'est une situation exceptionnelle pour la Ville dans la mesure où nous avons des recettes qui ont baissé. Nous avons aussi des dépenses qui ont baissé, confinement oblige, et des projets que nous ne pourrions pas réaliser.

Nous avons souhaité toucher par cette baisse le maximum d'habitants et d'entreprises. Simplement, sur l'appel à projets, je suis comme Madame MILLET, je suis pour le participatif et l'initiative. Effectivement, nous offrons la possibilité aux acteurs du soutien scolaire, du parcours éducatif, de faire des propositions. Cette somme est donc mise en appel à projets pour des personnes qui voudraient développer aujourd'hui des actions supplémentaires. Nous le ferons en partenariat, car nous travaillons toujours en partenariat sur un certain nombre de sujets.

C'est une possibilité et une incitation à faire plus. On se rend bien compte que l'on n'est pas dans la situation de crise que vous avez citée. Aujourd'hui, on s'aperçoit que certains ont décroché et plus qu'on ne le croit. Notre volonté est seulement l'après. Ce n'est pas la situation actuelle mais l'après crise. C'est cette vision de la rentrée scolaire et ce sera bien entendu avec des partenaires, tels que l'Éducation nationale, les directeurs et les enseignants. Il est nécessaire de travailler avec eux en complémentarité. Quel sera le programme à la rentrée ? Aujourd'hui, je ne le sais pas. Est-ce le programme de la classe supérieure ? Est-ce que ce sera une révision des acquis ? Aujourd'hui, je n'ai pas cette vision de l'Éducation nationale. Nous donnons la possibilité de faire de l'inclusif et de voir au-delà de la situation actuelle. S'il faut développer les dispositifs actuels, on les développera. On se donne aussi la possibilité d'anticiper et de voir également plus loin pour cette rentrée scolaire car un certain nombre d'élèves sont en très grande difficulté.

D'ailleurs, nous avons et allons travailler en partenariat sur beaucoup de sujets avec les directeurs d'école pour essayer de trouver du matériel informatique pour les familles qui en ont besoin. Certaines familles n'avaient pas de liaison Internet. On s'aperçoit de la fracture numérique. Dire aujourd'hui que l'on doit faire mieux, certainement. On doit aussi analyser mais ce n'est pas pendant la crise qu'il faut le faire. L'analyse viendra pendant ces mois d'été et la rentrée pour voir ce que l'on peut améliorer. Je veux bien passer mon temps en analyse, les Services aussi, mais on a eu d'autres urgences auxquelles il fallait répondre. On a essayé. Madame MILLET, ne soyez pas inquiète sur le dispositif existant.

Je rappelle que nous avons mis tout le parcours éducatif en place avec des temps d'activités périscolaires. Ce sont aussi des moyens financiers importants que l'on a mis pour les enfants. Nous allons les orienter vers la régie scolaire, vers l'environnement, vers d'autres éveils. On pourrait avoir un Conseil Municipal des jeunes. On va essayer d'inciter les associations dans ce domaine à participer. Cet appel à projets est éligible à la Ville par le biais de ces dispositifs mais aussi au Centre social que vous avez cité, au soutien scolaire de l'Amicale Laïque, à ce qui se passe au Mixcube. S'il faut rémunérer des enseignants et donner des moyens supplémentaires, les 25 000 € sont faits pour cela. Nous défendrons l'avenir et le monde de demain. Tout le monde en parle, mais nous nous essayons d'avancer avec les moyens qui sont offerts.

Puisque vous demandiez une précision, nous ferons ces appels à projets. Vous aurez des retours mais il faut d'abord attendre que les associations se remettent en fonctionnement et qu'elles puissent se projeter dans l'avenir, ainsi que l'Éducation nationale, les enseignants et les partenaires pour faire cette analyse. Cette analyse viendra dans le temps d'après pour être bien plus opérationnelle, on l'espère à la rentrée prochaine même si le temps est long.

Voilà quelques éléments de réponse. Ce sont les premières mesures à la fois sur le monde économique, sur le monde des commerçants, des industriels, des entreprises, mais aussi sur le monde social. Cela n'a pas été dit dans la présentation mais je rappelle que l'on fera aussi un point à l'automne avec les associations pour faire ce bilan. On ne peut pas le faire à chaud. Il faut faire l'analyse ensemble. Nous avons l'habitude de rencontrer les associations importantes. On fait bien de la concertation avec l'ensemble de nos acteurs. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans la prochaine délibération.

Je constate aussi qu'il y a une convergence d'actions quelle que soit l'appréciation politique que l'on peut en avoir. C'est bien car c'est l'intérêt des Saint-Genois, des habitants et des acteurs de notre économie.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**
- **Motion adoptée par 25 voix POUR, Abstention: 7**

Absentions: Christian ARNOUX, Serge BALTER, Yves GAVault, Anne-Marie JANAS, Marylène MILLET, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,

4/ FINANCES

Subventions 2020

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et à son article 7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget qui peut être votée par le conseil municipal indifféremment de manière distincte ou concomitante.

Les dossiers de demande de subvention, remis comme chaque année par les associations, ont été analysés au regard des pièces fournies (documents comptables, rapports d'activité,...) en tenant compte de la situation individuelle des associations, de l'utilisation des deniers publics et des activités développées sur le territoire.

A Saint Genis Laval, une délibération est prévue en fin d'année pour pouvoir financer les associations qui expriment un besoin de financement et ont des charges récurrentes et des besoins de trésorerie en début d'année civile suivante (pour payer les charges de personnel, sociales et fiscales essentiellement).

Le conseil municipal a ainsi voté le 11 décembre 2019 dans la délibération n°12.209.079 des montants d'acomptes couvrant, en 2020, une période plus importante que les années précédentes de façon à pouvoir permettre le vote puis le mandatement des subventions attribuées par les élus du mandat 2020/2026 après les élections.

Au regard de l'état de crise sanitaire et de confinement ayant suspendu le processus des élections, l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 permettait d'attribuer les subventions par décision. Il n'a pas été nécessaire de mobiliser cette disposition du fait des acomptes plus conséquents déjà votés, toutefois il est maintenant nécessaire de procéder au vote des subventions aux associations car un report à une période postérieure pourrait conduire à mettre en difficulté certaines d'entre elles.

Il est donc présenté au Conseil Municipal le montant des subventions à délibérer pour 2020 qui tient compte de la situation particulière liée à la crise sanitaire.

Pour soutenir le monde associatif et ses bénévoles aussi bien financièrement qu'humainement, il n'a pas été demandé aux associations de réduire ni de refaire leurs demandes du fait de réductions d'activité ou de dépenses en raison de la crise sanitaire.

Cela permet aux structures et tout particulièrement aux bénévoles de se concentrer sur leur reprise d'activités ainsi que sur la gestion des impacts de la crise sanitaire sur leur structure tout en bénéficiant, de fait, d'un soutien municipal plus important.

Il est donc proposé de reconduire le montant des subventions versées en 2019 et de prévoir cette année une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 25 000 € pour

permettre à la ville de subventionner des dépenses exceptionnelles associatives atypiques générées par la crise sanitaire qui ne pourraient pas être financées par les budgets de fonctionnement associatifs et qui revêtent un caractère de force majeure. Ces attributions éventuelles se feront avec l'examen au cas par cas sur le dernier trimestre de l'année des situations constatées.

Concernant les associations relevant du secteur de la solidarité, il est proposé une augmentation forfaitaire de subvention afin d'anticiper les besoins auxquelles elles auront à faire face au regard des conséquences sociales de la crise économique.

Par ailleurs, il est proposé une enveloppe supplémentaire de 25 000 euros qui permettra de financer dès 2020 un appel à projets de soutien à la réussite éducative et d'accompagnement à la scolarité. Les associations telles Le Centre Social, l'Amicale Laïque soutien scolaire, le CLESG, œuvrant déjà dans ce domaine, sont encouragées à proposer un projet sur cette thématique.

Il convient de relever par ailleurs que la Ville de Saint Genis Laval a fait le choix concernant la gestion de ses finances de retravailler les propositions budgétaires pour être encore plus efficace et réactive dans la gestion de la crise sanitaire ; ce qui fera l'objet d'une délibération et d'un examen lors d'un prochain conseil municipal.

L'ensemble des subventions de fonctionnement aux organismes privés (art 6574) représente un montant total de près de 2 380 000€ répartis par secteur
Il en résulte une légère progression par rapport à l'année dernière puisque le total prévu en 2019 était de 2 320 000 €.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-après et selon les conditions énoncées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

M. le MAIRE : « Vous avez dans le dossier l'ensemble des subventions, association par association. Messieurs MONNET, CRUBELLIER et GAVALT souhaitent prendre la parole. »

T. MONNET : « Simplement une remarque générale sur le contenu de la délibération avant de voter secteur par secteur. Nous sommes tout à fait heureux que finalement les associations qui n'avaient pas forcément pu réaliser toute leur programmation, n'ayant pas eu d'emprunts ou des rentrées d'argent, aient pu voir leurs subventions maintenues sans avoir à refaire un bilan comptable modificatif. Il eut été, à mon avis, terrible pour les associations et peut-être plus pour vous qui devez dans un temps assez court étudier de manière stricte l'ensemble des nouvelles propositions. Quoi qu'il en soit, nous pointons le fait que c'est une bonne chose.

Nous sommes également plutôt favorables, et cela a été dit en introduction, sur le doublement d'un certain nombre de structures dites caritatives. Les principales sont Les Restos du cœur, le Secours Populaire, le Secours catholique. Je pointe également la Banque alimentaire. J'avais posé la question en Commission. J'ai vérifié, elle n'a jamais eu à ce jour de subvention. Simplement, si vous pouviez me préciser quand il sera temps comment se fait-il, et c'est tant mieux, que cette fois-ci et à l'initiative de qui, la Banque alimentaire puisse bénéficier d'une subvention.

Globalement, nous nous abstenons sur l'ensemble des secteurs, pas sur les positionnements positifs que vous avez sur l'ensemble des associations, mais comme toujours nous sommes associés de très loin aux montants des subventions accordées, donc nous ne voterons ni pour ni contre mais nous nous abstenons. Merci. »

M. le MAIRE : « Merci. Monsieur CRUBELLIER. »

Y. CRUBELLIER : « En janvier ou février, on nous avait transmis lors de la Commission des demandes de subventions 2020. On avait adopté deux associations sportives : le foot et le hand, qui demandaient une subvention beaucoup plus importante que l'année dernière, soit 60 000 € cette année contre 30 000 € l'année dernière. Je vois que vous avez fait machine arrière et que vous redonnez la même subvention que l'année dernière. Heureusement. Idem pour le hand, qui demandait une subvention bien plus importante. Vous allez peut-être me répondre que c'est dû au Covid mais je ne le pense pas. Il faut garder les mêmes subventions. Après, vous vous débrouillerez, je ne serai plus là. Il faudra quand même faire attention. Il y a moins de rentrées. Les rentrées étaient en septembre 2019 lors des inscriptions. Ce sont des manifestations qui peuvent s'ajouter pour compléter la trésorerie. Il n'y a pas de rassemblement ni de buvette. Il y a forcément une perte. Il faut savoir que les salariés ont gagné en chômage technique, etc. Il faudra veiller à ce qu'ils ne fassent pas des dépenses parce qu'ils ont de la trésorerie. Il faut maintenir pour leur donner un peu d'oxygène et pour voir. Il faut surveiller cela afin d'éviter les débordements de la part de certaines personnes. Je ne mets pas en doute certaines personnes mais quand il y a de l'argent, il y a de l'argent. Il faut faire attention à l'argent des Saint-Genois là-dessus. Je vois que vous remettez les mêmes subventions.

Bien sûr, nous nous abstenons parce que nous n'avons pas tous les détails réels et que nous ne sommes pas dans tous les Conseils d'administration, etc. Nous voyons cela de hauteur. Nous préférons nous abstenir sur cette demande de subvention, sachant que ces rentrées fiscales seront en septembre et que des parents risquent de dire que leur enfant n'a pas fait de foot pendant trois mois et qu'ils ont payé pour une activité qu'ils n'ont pas faite. Ces subventions serviront peut-être à alléger la facture pour certains parents, encore que parfois les Français sont généreux et quand ils s'engagent sur un abonnement, même dans ces conditions-là, ils font preuve de patriotisme et pour l'économie de notre pays, ils ne vont pas réclamer de l'argent parce que leurs enfants n'ont pas pu faire tel sport ou telle activité. »

M. le MAIRE : « Merci Monsieur CRUBELLIER. Monsieur GAVault. »

Y. GAVault : « À ce stade, concernant les subventions, une remarque d'ensemble. Le tissu associatif tant national que Saint-Genois est important et il participe à soutenir la vie sociale dans des domaines divers : culturel, sportif, caritatif.

Ces subventions sont l'objet d'un travail au long cours et il est important d'envoyer un message clair aux associations. Là-dessus avec notre groupe nous considérons que c'est une bonne chose de soutenir les associations dans la continuité des actions. Nous voterons favorablement cette subvention par un vote pour.

Pour autant, nous voulons absolument que vous marquiez quelque part une désapprobation. Cela a été dit précédemment. Avec toutes ces mesures qui ont été prises, tant au niveau économique, culturel, social, etc. on cherche à soutenir le plus grand nombre de personnes et de structures. Je crois que dans ces situations, il y a quand même des personnes pour lesquelles nous ne pouvons pas attendre de faire l'analyse cet été ou plus tard, comme vous l'avez exprimé. Non, dès maintenant, il n'est point besoin de faire l'analyse pour soutenir les plus démunis. Il me semble qu'il y a à privilégier par une action forte les plus démunis.

Effectivement, Monsieur MONNET faisait remarquer l'augmentation des subventions au secteur caritatif. Nous pouvons nous en réjouir. Regardons les chiffres. Le calcul est vite fait. On passe sur l'ensemble du caritatif, que ce soit la Banque alimentaire, le Secours catholique, Les Restos du cœur, d'une subvention de 49 100 € à 59 100 €, soit une augmentation de 10 000 €. Ceci nous apparaît extrêmement faible. De ce point de vue-là, elle n'est pas à la hauteur de ce qu'une ville comme la nôtre est en capacité financière de pouvoir faire, d'autant et vous l'avez précisé qu'il y a eu des dépenses qui n'ont pas été effectuées. Il y a donc de ce point de vue-là une capacité à pouvoir aider les plus faibles avant de donner à tous de manière indistincte. Je le répète, nous voterons ces subventions, car nous considérons que le travail avec les associations est crucial. »

M. le MAIRE : « Madame ROTIVEL a demandé la parole en distanciel. »

P. ROTIVEL : « Je voudrais faire une remarque suite à ce qui a été dit sur nos efforts qui ont été fournis et qui sont tout à fait naturels car spontanément tout le monde a répondu

présent au niveau des associations caritatives, que ce soit au niveau du Secours populaire, du Secours catholique et des Restos du cœur. En dehors des subventions qui vont être votées ce soir, nous avons apporté notre soutien par un apport de masques et une relation étroite avec le CCAS, que je tiens à remercier. En dehors des associations caritatives, le CCAS a toujours été en lien avec nos aînés de 75, de 76, de toutes les demandes, du RSA aussi, et nous avons répondu présents à toutes les demandes dans cette période de confinement et de déconfinement. »

M. le MAIRE : « *Merci. Madame BONTOUX. »*

O. BONTOUX : « *Une précision et une réponse à Thierry MONNET sur la Banque alimentaire. Nous n'avons jamais donné jusqu'à présent de subventions à la Banque alimentaire, car elle n'intervient pas sur la Ville de Saint-Genis-Laval, mais des denrées à des fournisseurs pour l'aide alimentaire. On nous demande une subvention à l'aide alimentaire pour acheter ces denrées de la Banque alimentaire. Cette année, effectivement, ils ont des difficultés, eux comme les autres, car il y a de moins en moins de denrées et elles sont de plus en plus chères. Ils nous ont demandé de participer à l'achat de 1 000 €.*

C'est tout simplement parce qu'ils n'interviennent pas sur le département et ils répartissent selon les demandes des structures. »

M. le MAIRE : « *Merci Madame BONTOUX. Monsieur GUOUGUENI. »*

M. GUOUGUENI : « *Merci Monsieur le Maire. Monsieur GAVALT, je voulais vous rejoindre sur la dynamique associative Saint-Genoise et peut-être au niveau national. Vous comprenez bien que je voudrais revenir sur les éléments comptables que vous avez évoqués. Sur la question du soutien à la fois sur le caritatif et l'humanitaire et compte tenu de la diversité du tissu associatif, il est très difficile de sectoriser les différents partenaires qui nous accompagnent et qui œuvrent au niveau de la Ville. Par exemple, le Centre social qui œuvre aussi sur cette thématique-là ne rentre pas en termes d'écriture comptable sur l'aspect caritatif.*

Après, vous avez raison. Il faut appréhender les questions à deux niveaux. Il faut répondre à l'urgence. La question de l'analyse forcément et de la confiance avec nos différents partenaires. Je rejoins Madame MILLET sur la question partenariale. On a des partenaires qui sont assez importants et intéressants sur le territoire. Ce qui veut dire que la question de l'analyse se fera, pour répondre à M. CRUBELLIER. À un moment donné, une structure qui a fait un budget prévisionnel avec une projection dans le cadre d'une activité « normale », va peut-être revoir son budget. En l'occurrence aujourd'hui ce sont des éléments que l'on aura dans le cadre du travail partenarial et de la proximité, et pour la très grande majorité la responsabilité et la confiance que l'on peut avoir avec nos différents partenaires. On aura l'occasion d'évoquer ces questions-là.

Un autre élément : la question de la diversité au niveau du tissu associatif. Vous avez évoqué le chômage partiel pour celles qui ont du personnel. J'aimerais aussi mettre en lumière que des structures sont financées avec différents partenaires financiers. La structure doit tenir compte de ses partenaires financiers. Je pense à la Région et à d'autres éléments. Sur ces questions-là, ce n'est peut-être pas le moment de l'analyse, mais il faut pouvoir répondre aux besoins et échanger dans le travail démocratique et partenarial que l'on a avec les différentes structures associatives. Merci. »

M. le MAIRE : « *Monsieur MONNET, souhaitez-vous ajouter un mot ? »*

T. MONNET : « *Pour rebondir sur les propositions de M. GAVALT, en précisant que les structures caritatives avaient pu bénéficier d'un doublement de leurs subventions, ce qui est déjà bien. Je suis le premier à penser que ce n'est pas suffisant. J'ai regardé les montants qui avaient été accordés à ces deux structures : le Secours catholique et le Secours populaire, depuis 2014. Les deux structures ont eu les mêmes subventions. En 2014, elles ont eu 2 450 € et depuis 2015 jusqu'à ce jour c'est toujours le même montant. Je ne sais plus si c'est le montant qu'elles réclament ou si c'est celui que nous leur accordons mais il est vrai que depuis 2015, étant donné, malheureusement, l'augmentation des besoins sociaux, Saint-Genois et autres, on pourrait s'attendre à ce que l'augmentation de ces subventions pour ce type de structure soit également en augmentation.*

Je voulais également vous faire part, mais vous devez le savoir, que le Secours populaire avait en ligne une demande de cagnotte à hauteur de 6 000 €. J'ai demandé en Commission si la somme équivalente à celle qui a été demandée en ligne avait été demandée à la commune. On m'a répondu que non et que c'était à l'initiative personnelle du Secours populaire. Il n'empêche que si cette structure demande des dons à hauteur de 6 000 € pour son association c'est qu'il y a, semble-t-il, un besoin. Ce n'est pas comme certains élus l'ont dit pour profiter de cet argent et le dépenser n'importe comment. Je m'interroge sur ce besoin d'argent supplémentaire de la part du Secours populaire. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de remontée au niveau de la mairie ? Merci. »

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur MONNET. Monsieur MASSON vous donnera quelques éléments de réponse. »*

P. MASSON : « *Deux ou trois éléments. Je n'ai pas parlé d'une gestion stricte, mais rigoureuse et bienveillante. Ce n'est pas tout à fait pareil.*

Sur la solidarité, sur les subventions et sur les programmes, on peut toujours ajouter des lignes aux lignes. Mais il ne paraissait pas souhaitable de sursolliciter les acteurs qui sont aussi bénévoles. Il y a d'autres acteurs en charge de la solidarité qui sont compétentes également.

Sur le Secours populaire c'est bien aussi dans la solidarité que les associations cherchent à diversifier leurs sources de financement, en particulier sur la solidarité. Que ces associations cherchent à développer la solidarité individuelle des citoyens en les appelant est quelque chose de positif. »

M. le MAIRE : « *Madame ROTIVEL. »*

P. ROTIVEL : « *Je voulais faire une réponse par rapport aux aides aux dons lancées par Le Secours populaire et Les Restos du cœur. En fait, il s'agissait d'une entreprise individuelle. Si Monsieur MONNET avait voulu participer et comme tout à chacun, je ne vais pas dévoiler ce que j'ai fait, mais Le Secours populaire et Les Restos du cœur avaient ouvert une aide aux dons. Chacun était responsable pour donner son aide aux dons et chacun l'a fait en état de sa conscience. »*

M. le MAIRE : « *Madame TIRTIAUX. »*

F. TIRTIAUX : « *Je voudrais témoigner de la diversité des pratiques associatives et de leur agilité à rebondir pendant cette crise. Je voulais juste saluer l'implication notamment des professeurs de l'école CMA. Chacun de nous a pu remarquer dans son quotidien combien cela n'a pas été facile de gérer tout cela. 100 % des professeurs du CMA ont donné des cours de musique en visio de chez eux. Je trouvais que cela valait la peine de le saluer. On a énormément de chance d'avoir autant de bénévoles et de salariés dédiés à la créativité des Saint-Genois. Merci aux professeurs. »*

T. MONNET : « *C'est l'hôpital qui se moque de la charité. Votre intervention hors sujet de plus d'un quart d'heure... Je pose la question par rapport aux terrains de sport. Sont-ils ouverts ?*

M. le MAIRE : « *Non. Les aires sont ouvertes, mais pas pour les sports de contact.»*

T. MONNET : « *J'y ai vu beaucoup de monde. Il me semblait que c'était encore fermé. Par exemple, un certain nombre de parcs sont encore fermés. »*

M. le MAIRE : « *Certaines étaient difficiles à confiner quand on est dans un espace aussi libre. Certains passent par-dessus les barrières. »*

J-C. DARNE : « *Sur les aires de sports, les sportifs sont autorisés à faire des exercices physiques mais pas des sports collectifs. Il ne faut pas d'échange de ballons.*

M. le MAIRE : « *Dans le monde associatif. Après, dans le monde individuel c'est autre chose.*

T. MONNET : « C'est dommage... »

M. le MAIRE : « Les responsables associatifs sont comme le Maire. Ils sont responsables de tout ! Des protocoles ont été définis avec les fédérations sportives et ils ne peuvent reprendre leurs activités qu'à certaines conditions. J'assume aussi la responsabilité quand on fait le marché, etc. Je ne vous donnerai pas les noms d'oiseau dont on m'a attribué lorsque j'ai voulu rouvrir le marché. Cela fait partie du job. Les responsables associatifs préparent un carnet avec un référent Covid. Par exemple pour le tennis, il faut jouer tout seul et ne pas ramasser les balles de l'adversaire. Il faut respecter la distanciation et arriver un quart d'heure avant, etc. Il y a des règles de responsabilité. Après, vous faites allusion à ceux qui se rendaient sur le skate-park pendant le confinement. La police est intervenue mais ce sont des individus et c'est difficile. C'est le civisme.

Pour clore le débat sur les demandes de subventions, Monsieur CRUBELLIER, je voulais vous rassurer. Ce n'est pas parce que deux associations sportives ont demandé des hausses conséquentes... Une demande n'est pas une attribution. Elle est étudiée par les services et il faut qu'elle corresponde à un projet. Aujourd'hui, certains connaissent des situations avec des baisses de recettes par rapport aux manifestations, etc. mais aussi des baisses de leurs dépenses. Certains ont été précautionneux avec l'argent public même si c'est financé par ailleurs et ont mis les salariés en chômage partiel. C'est pourquoi le maintien de la subvention actuelle est déjà un soutien. Nous ferons le point avec eux au niveau de la gestion des subventions l'année prochaine. Les associations n'ont pas à thésauriser sur le Covid. Il faut pouvoir rendre cette dynamique importante.

Sur l'épidémie, Monsieur GAVault, je vais vous rassurer car ce qui s'est passé pendant la crise. On a eu les chèques alimentaires du CCAS : les chèques de secours, qui sont passés de 1 400 € à 3 600 €.

On a eu également les chèques alimentaires personnalisés. On travaille en lien avec la Maison de la Métropole pour repérer les personnes les plus en difficulté. Avec l'Association RESF, que vous devez bien connaître, et grâce aux dons d'une entreprise saint-genoise des repas ont été distribués à ces plus fragiles dont parlait M. GAVault. On a eu cette attention permanente d'être au plus près des plus fragiles. D'autant qu'un certain nombre d'aides alimentaires a fermé. Il n'y avait plus de bénévoles, atteints par la maladie, par le risque ou l'âge.

Le Secours populaire a fonctionné comme il a pu. Voilà pour les deux exemples que je connais. L'analyse a eu lieu. Aujourd'hui, on va voir comment on va faire perdurer. Ce recensement de personnes nous a permis d'avoir des personnes qui se sont signalées en mairie 7 jours sur 7 pour qu'on les aide à faire des courses, etc. Cela va permettre d'augmenter une liste de personnes en difficulté et qui demandent que nous les aidions quand elles appellent. Il y a cinq ou six personnes qui appellent l'aide quand il y a des problèmes au niveau du CCAS. Monsieur GAVault, l'action a eu lieu pour les plus démunis et pour ceux qui ont été signalés par les différentes associations. On a essayé de les aider. Je ne dis pas que l'on a fait tout bien, tout parfait, mais on a rentré l'analyse pour savoir comment on peut mettre un peu plus et c'est ce travail que nous avons à faire devant nous.

Concernant Le Secours populaire et le Secours catholique, on répond à leurs demandes. Je veux bien que l'on hyper-subventionne mais ils ont aussi leurs politiques. Le Secours populaire a sa propre politique de droits nationaux, etc. Il ne demande pas plus pour l'instant. On a anticipé leurs demandes en la doublant. Ils ont eu une période de fermeture importante et ils ont recommencé les livraisons de produits alimentaires il y a une quinzaine de jours. Cela s'est fait par des bénévoles du Secours populaire pendant la crise. Les activités reprennent seulement maintenant.

Les subventions c'est aussi le denier du contribuable. Ce n'est pas notre argent mais celui des Saint-Genois. Ils ont lancé une cagnotte. Chacun y répond comme il veut, comme moi je réponds à Médecins Sans Frontières ou Handicap International parce qu'ils font des opérations intéressantes, mais les collectivités n'ont pas forcément... Il faut conjuguer nos efforts, ceux des collectivités et ceux des habitants à titre individuel, qui veulent participer.

Je rappelle que Le Secours populaire a une subvention fléchée et on leur apporte 4 000 € pour améliorer les ex-locaux de Roule-Virou. On a rencontré le secrétaire départemental. J'entends parler de concertation et de partenariat mais c'est ce que l'on fait tous les jours. On les a rencontrés. J'espère qu'ils seront satisfaits de cette aide. Ils avaient quelques moyens pour améliorer les locaux. On les aide encore. On travaille avec Grand Lyon Habitat. On est vraiment dans ce type de partenariat que vous souhaitez. On le fait tous les jours. C'est pour préciser un peu. On a bien entendu les demandes du Secours populaire. Il a fallu trouver des locaux qui se libèrent et faire des opérations. Cela a permis d'augmenter les places en crèche. Tout n'est pas si simple que cela. On les accompagne bien et on est très heureux de les accompagner.

On a eu les remerciements de RESF. Ce n'est pas la Ville directement mais elle a servi de catalyseur ou de coordinateur. L'Aide alimentaire a mis à disposition ses locaux. Ce sont les locaux de la Ville, donc c'est facile. Les gens ont pu prendre leur repas dans des conditions plus indépendantes et plus autonomes. On a essayé de faire au mieux. Je ne dis pas que l'on a fait tout comme il faut. »

T. MONNET : « *On a des questionnements. Vous y répondez, mais quand on n'a pas d'information... »*

M. le MAIRE : « *C'est exact, l'information a peut être été insuffisante. »*

T. MONNET : « *On ne sait pas où trouver les informations sur le site Internet ou Intranet de la mairie. Pour le CCAS qui sait autour de la table que les montants ont été doublés ? »*

M. le MAIRE : « *On fera mieux la prochaine fois. Je suis d'accord.*

T. MONNET : « *On pose des questions légitimes. Vous l'entendez. Vous nous répondez mais si on avait eu l'information on n'aurait pas posé la question. »*

M. le MAIRE : « *C'est bien car il n'y a pas que les élus, mais l'ensemble... Certaines associations ont été actives. On a privilégié un certain nombre de choses, à tort, mais j'en assume la responsabilité. On a essayé d'être proactif. L'information a peut-être été mal faite. On a essayé de la faire le mieux possible. On n'a pas tout bien fait et j'accepte ce reproche. Tout le monde pouvait venir aider comme il pouvait. On a fédéré des fabricants de masques, les faufileuses, avec les bénévoles. Cela n'a pas été très simple. Les gens se sont proposés. Il suffisait de se proposer en mairie. Madame MILLET s'est proposée et m'a envoyé un mail. Je lui ai répondu qu'elle pouvait faire ses offres de services en mairie, qui coordonnait l'ensemble des offres de services des personnes. C'était quand même une période extrêmement compliquée. Les informations étaient changeantes de jour en jour. Je ne le dis pas pour vous faire de la peine mais cela a quand même été extrêmement difficile. Je vous demande votre bienveillance, votre compréhension. On fera mieux la prochaine fois mais je n'ai pas envie d'une prochaine fois. On va avancer ensemble. En revanche, tirez les enseignements de ce qui a été bien fait ou moins bien fait pour que les choses se fassent mieux.*

J'ajoute que les Services ont eu moins de temps pour faire l'information. On a été impacté et les Services ont été réduits.

Je vous propose de passer au vote en commençant par la première délibération. »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CES DELIBERATIONS A LA MAJORITE

05-2020-015-1 - SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT

Motion adoptée par 25 voix POUR, Abstention : 6

05-2020-015-2 - SECTEUR PETITE ENFANCE

Motion adoptée par 22 voix POUR, Abstention : 6

05-2020-015-3 - SECTEUR COHESION SOCIALE/JEUNESSE

Motion adoptée par 22 voix POUR, Abstention : 6

05-2020-015-4 - SECTEUR COHESION SOCIALE / JEUNESSE DISPOSITIFS

Motion adoptée par 26 voix POUR, Abstention : 6

05-2020-015-5 - SECTEUR SPORT

Motion adoptée par 26 voix POUR, Abstention : 6

05-2020-015-6 - SECTEUR ENSEIGNEMENT

*Motion adoptée par 23 voix POUR, Abstention : 6
05-2020-015-7 - SECTEUR CULTUREL
Motion adoptée par 21 voix POUR, Abstention : 6
05-2020-015-8 - SECTEUR DIVERS
Motion adoptée par 22 voix POUR, Abstention : 5
05-2020-015-9 - SECTEUR EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Motion adoptée par 24 voix POUR, Abstention : 6*

5/ FINANCES

Vote des taux communaux 2020

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances publiques présentées lors du rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) 2020 qui a été débattu et voté le 25 février ont été impactés par la crise sanitaire sans précédent qui a affecté l'ensemble de la planète.

Le ROB 2020 avait prévu un budget 2020 construit en intégrant l'évolution des bases et sans augmenter les taux communaux des taxes foncières (sur le bâti et non bâti). Pour la onzième année consécutive, les taux communaux étaient proposés sans aucune variation. Une première version du budget 2020 avait été élaborée autour de cette orientation forte.

Les impacts de cette crise sont conjoncturels, vont affecter structurellement tous les acteurs sociaux, économiques, publics et privés sur l'ensemble du territoire.

De manière synthétique l'INSEE dans sa note de conjoncture Auvergne Rhône Alpes du mois de mai a précisé que l'activité économique Française serait en baisse de 33% par rapport à une situation normale avec un chômage en hausse de près de 9 % en mars dernier. Le confinement a eu également un impact sur par exemple, le tourisme, la culture, le secteur de l'hôtellerie-restauration, la mobilité et le trafic, la consommation d'électricité...

Dans son point de conjoncture national du 7 mai l'INSEE a relevé toutefois qu' «une légère reprise s'amorce dans l'industrie et la construction » avec « une reprise économique en France et dans le monde (qui) ne sera a priori que progressive ». La perte de croissance annuelle est à ce jour estimée à 6 points de croissance annuelle du Produit Intérieur Brut.

La Ville de Saint Genis Laval et la Métropole de Lyon ne sont pas épargnés.

« Sur la Métropole, plus de 50 % des entreprises interrogées ont une perte de chiffre d'affaire supérieure à 50 % et 69 % des entreprises ont recours au chômage partiel. Les commerces, les secteurs du tourisme, de la culture, des loisirs et de l'évènementiel étant les plus durement affectés du fait de la fermeture administrative des lieux accueillant du public (près de 13 000 commerces concernés par exemple) ».

Au delà de ces impacts économiques, la crise sanitaire engendre également une crise sociale en dépit des aides instaurées par l'Etat vis à vis de l'emploi.

Au vu de ces éléments ainsi que des assouplissements introduit par les différentes mesures d'urgence pour les collectivités locales, le budget 2020 de Saint Genis Laval a été remanié de manière à prendre acte des effets de cette crise (confinement, différentes mesures pour limiter la propagation du virus) sur les activités et projets de la ville et du territoire.

De manière synthétique il en résulte des minorations et des suppressions de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement (fermetures de La Mouche, des écoles pendant le confinement, annulations du Festival du Parc de Beauregard, du 13 juillet, de la Fête de la Musique...). Quelques investissements ont du également être reprogrammés (études, travaux complexes, réserve foncière) pour tenir compte des capacités réelles du secteur privé à répondre aux besoins de la Ville et du territoire. Il en résulte une baisse logique, temporaire et inéluctable pour 2020 des besoins de financement.

La Ville a souhaité tenir compte de ce contexte dans sa politique fiscale. Il s'avère qu'une réduction de la pression fiscale sur les taxes foncières permet de soutenir à la fois les contribuables en leur donnant du pouvoir d'achat supplémentaire en cette période difficile mais aussi de réduire les charges des acteurs économiques (commerçants, entreprises, ...) qui paient également la taxe foncière sur leur patrimoine immobilier. Cela conforte également la

trésorerie de tous. Une diminution des taxes foncières 2020 a donc de ce fait été logiquement envisagée.

Ce volontarisme est partagé par de nombreux acteurs économiques publics ou privés avec par exemple la Métropole de Lyon qui a approuvé aussi une série de mesures d'urgence à caractère économique visant répondre à la crise sanitaire liée au COVID-19.

Concernant la Taxe d'Habitation des ménages, en 2020, celle-ci fait l'objet d'une suppression et/ou d'une réduction progressive pour 80% des ménages et sera supprimée complètement pour toutes les résidences principales et sans aucune condition de ressource à compter de 2023. Elle est toujours intégralement compensée par l'État à toutes les communes.

A Saint Genis Laval, d'après les informations communiquées par L'État, le gain moyen par foyer bénéficiant de la réforme de la taxe d'habitation est de 190€ d'impôts en moins en 2018, et de 415 € en 2019. Il devrait être de l'ordre de 633 € en 2020. En 2019 plus de deux millions d'euros d'impôts ont donc été pris en charge par l'État à la place des 4 976 foyers Saint Genoïsi concernés par la réforme. 81% des foyers fiscaux (soit 7992 foyers) ont été exonérés ou ont bénéficié d'une baisse de leur taxe d'habitation au titre de cette réforme ou d'un autre dispositif réglementaire en 2019.

A titre exceptionnel, cette année, le budget 2020 est construit en intégrant l'évolution des bases, un taux communal de taxe d'habitation stable pour la onzième année consécutive et une diminution proportionnelle de -5 % sur les taux communaux des taxes foncières.

Elle est soutenable financièrement sans dégrader les soldes et les capacités d'actions municipales tout en tenant les engagements et les orientations présentées dans le ROB 2020. Les impacts budgétaires et fiscaux de la crise sanitaire seront bien évidemment décrits à la séance consacrée à l'examen du budget 2020 qui sera adopté en juillet.

Cette mesure fiscale exceptionnelle de - 5% sur les taux communaux de fonciers, est donc un des axes de soutien de la Ville aux acteurs économiques et aux ménages saint-genoïsi.

Au vu de l'ensemble de ces éléments synthétisés dans le tableau ci-dessous, le produit total attendu pour 2020 s'élèverait à 12,6 M€. Il en résulte une stabilité de budget à budget puisque 12,6 M€ avaient été inscrits au BP 2019.

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur MASSON. Le calendrier initial a été bouleversé car le vote du budget était prévu après les élections, après le compte administratif, mais à situation exceptionnelle, décision exceptionnelle. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur CRUBELLIER.* »

Y. CRUBELLIER : « *Nous approuvons cette baisse exceptionnelle de 5 %. Il aura fallu une guerre économique et sanitaire pour en arriver là. C'est déjà un effort et c'est bien. Encore une fois, c'est une baisse des taux et c'est toujours bon même si les bases augmentent un peu. Au moins, il faut s'attendre à ce que les Saint-Genoïsi ne payent pas plus d'impôts l'année prochaine que cette année. C'est déjà une bonne chose. Ils pourront augmenter leur pouvoir d'achat. Nous ne pouvons que saluer ceci. C'était dans notre programme de 2020. C'est votre politique. On peut saluer cela. Il aura fallu attendre une crise, mais à force on y arrive. À bientôt.* »

M. MILLET : « *Monsieur le Maire et chers collègues. À la première lecture, je me suis dit : quelle bonne nouvelle que cette baisse d'impôts ! J'ai pris ma calculette et je me suis livrée à quelques calculs que je vais vous présenter.*

Par cette délibération vous nous demandez de voter une baisse de 5 % sur le taux de la part communale, ce qui revient donc à passer ce taux de 19,57 en 2019 à 18,59 en 2020. Déjà, ce n'est pas une baisse d'impôts réelle de 5 %.

Un exemple, le cas d'un particulier dont la base de taxe foncière serait de 2 000 €. Sur une base de 2 000 €, le propriétaire gagnera seulement 19,60 € sur sa taxe annuelle, c'est-à-dire une baisse réelle de moins de 1 % ou un gain de 1,63 € par mois de gains de pouvoir d'achat.

Si la diminution est bien de 5 % entre les deux taux, elle n'est seulement que de 0,98 en taux appliqué. Surtout, elle n'est que pour 58 % des Saint-Genois car, rappelons-le, tous les Saint-Genois ne seront pas concernés par cette largesse, à peine un mois du second tour des municipales.

Effectivement, les Saint-Genois locataires, à savoir environ 40 % de la population, ne bénéficieront pas de ce cadeau. Or, pendant la période du confinement, le 17 avril l'association Droit au Logement alertait sur une des conséquences de la crise du coronavirus : l'augmentation des impayés de loyer. Payer son loyer devient compliqué, voire impossible, à l'heure où on doit choisir entre deux besoins vitaux : manger ou se loger.

Sur les 30 millions d'actifs en France environ plus de 10,8 millions de salariés sont au chômage partiel. Pour ces personnes cela signifie environ une baisse de 15 % de leurs revenus et tous ne sont pas propriétaires.

Les entreprises, les grandes gagnantes de la baisse de la taxe foncière, sont les propriétaires de bâtiments commerciaux industriels, des Hollandais, comme WESSANEN BJORG, ou des Anglais, comme CAMPINGAZ, ou des SCI, des particuliers qui n'habitent pas forcément Saint-Genis-Laval. Rappelons d'ailleurs que toutes les entreprises ne sont pas impactées uniformément par la crise et que certaines, notamment dans l'alimentaire, ont vu leur chiffre d'affaires augmenter et n'avaient pas forcément besoin de cette aide. Une grande entreprise sur notre territoire a ainsi explosé ses ventes pendant le confinement. Cette même société bénéficie d'un avantage sur sa taxe foncière alors que ses plus proches voisins sont les plus impactés par le chômage et auraient besoin d'aide.

En revanche, cette baisse uniforme du taux va priver la Ville de Saint-Genis-Laval d'environ 356 000 €, qui ne seront pas encaissés et qui auraient pu être utilisés pour aider les vraies victimes de la crise. Je l'ai rappelé tout à l'heure, si nous constatons déjà les effets de la crise sur les plus précaires, nous ne mesurons pas encore tous les impacts de la crise que nous vivons. Vous avez dit que ce n'est pas tant l'analyse. Je ne partage pas du tout ce point de vue. C'est le temps de l'analyse.

Et pour preuve, si je partage tout à fait les mesures d'urgence, il en faut, comme le fait d'augmenter les subventions des associations caritatives : Le Secours populaire, Le Secours catholique, nous les avons d'ailleurs votées, je participe aussi aux travaux du Comité de relance institué par David KIMELFELD, le Président de la Métropole, et il y a des solutions que l'on conduit actuellement, qui nous confortent à penser que les impacts économiques et sociaux de cette crise seront étaler durablement dans le temps.

Rappelons-nous que les effets de la crise de 2008 se sont fait sentir pendant trois ans. L'Union nationale des CCAS, dont je suis administrative, se donne déjà le temps de l'analyse. Même si elle répond aux appels à l'urgence et aux groupes de travail institués par le Gouvernement, elle a ainsi lancé une étude avec Le Compas, pour mesurer les effets du confinement sur la population à travers six grands thèmes. Six thèmes de l'analyse des besoins sociaux sur :

- *la population âgée à domicile,*
- *l'enfance et la jeunesse,*
- *la fracture numérique, vous l'aviez évoquée puisque la Ville de Saint-Genis-Laval et la Métropole ont assuré des demandes d'ordinateurs pour des populations qui le demandaient,*
- *la problématique territoriale,*
- *le choc économique avec les conséquences du chômage partiel et du chômage à venir,*
- *la santé.*

Cette crise touche des personnes qui n'avaient pas l'habitude de passer la porte de nos services, notamment des services sociaux. Il va falloir réapprendre et apprendre à repérer ces nouveaux publics et intervenir avant l'accumulation des impayés. Nous l'avons déjà évoqué, travailler avec les acteurs du territoire sera également un plus.

La question que je me pose par rapport à cette dotation de 356 000 € est pourquoi se précipiter sur cette baisse de taxe, même si j'ai bien entendu la date de juillet ? Il y a d'autres moyens d'agir.

Pourquoi voter cette baisse, qui sera le plus souvent négligeable, et surtout qui ne sera pas ciblée ?

Pourquoi nous priver d'une marge de manœuvre pour aider ceux qui en auront besoin dans les mois à venir ?

Vous avez déclaré, Monsieur le Maire, préférer agir avant de discuter. Ceci explique peut-être cela. Je le regrette et notre groupe ne votera pas cette délibération. Je vous remercie. »

Y. GAVAULT : « Effectivement, ce rapide calcul sur la baisse de la taxe foncière met bien en évidence que s'il y a une baisse de 5 % des taux, elle est réellement non-appliquée. C'est à peine 1 % de baisse réelle de la taxe foncière. Quelqu'un qui paierait 2 000 € de taxe foncière économiserait environ 20 € sur l'année. En revanche, c'est 356 000 € de moins dans les caisses de la Ville.

Monsieur MASSON parlait de gestion rigoureuse et bienveillante. Il a raison pour moitié. Une gestion bienveillante mais pas rigoureuse. Après, c'est minime pour les acteurs concernés et on se prive de 356 000 € de recettes. Je n'appelle pas cela de la gestion rigoureuse. Pour moi, malheureusement, c'est un défaut d'analyse majeur. Ce n'est pas de la bonne gestion. Monsieur le Maire, vous m'avez reproché tout à l'heure effectivement de ne pas être dans l'action et qu'il fallait être dans le concret. Je me souviens que dans mon premier mandat, j'avais établi un projet de réhabilitation de la Maison Ricard, au Parc de Beauregard. Vous l'avez balayé d'un revers de main en disant que cela coûtait trop cher. Je constate que dans ce second mandat ce n'est toujours pas fait. Or, je peux observer et les analystes de conjoncture disent que la meilleure façon aujourd'hui de relancer l'économie est que les acteurs publics soient en soutien, bien évidemment sur des aides en budget de fonctionnement. Ce qui nous attend c'est l'importance des aides à l'investissement. 356 000 € de non-recettes auraient permis de soutenir la relance du bâtiment. Je prends cet exemple mais je ne dis pas que c'est ce qu'il aurait fallu faire. Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. Je le prends comme un exemple. La filière du BTP ne cesse de nous dire qu'il y a un vrai problème. Le Président lui-même fait observer qu'il faut soutenir massivement l'automobile et l'aéronautique. On sait que quand le bâtiment va tout va. Le bâtiment et les travaux publics sont une branche motrice de l'économie. Quand un acteur public met un euro d'investissements publics c'est un multiplicateur d'investissement et un effet d'entraînement de plusieurs euros sur l'économie. Par exemple, un appartement neuf, c'est deux emplois créés sur une année. Ce sont 356 000 € de non-recettes pour un cadeau, somme toute minime, parce que nous le donnons de façon totalement indifférenciée. Ce n'est pas de la bonne gestion. Ce n'est pas avoir une vision précise, rigoureuse et anticipatrice de tous les besoins qui sont les nôtres pour relancer en particulier notre économie et l'emploi.

S'il est vrai que nous avons des concitoyens qui ont des besoins urgents, malheureusement, nous avons aussi constaté que les ménages ont beaucoup épargné. C'est une épargne de précaution. Ils craignent l'avenir. Si on voit une petite hausse de la consommation aujourd'hui, c'est tout simplement un effet de rattrapage, en termes de dépenses qui n'ont pas été faites. En revanche, la position structurelle des ménages aujourd'hui est l'épargne. C'est pour cela qu'il aurait été préférable de mettre l'accent sur le soutien à l'investissement. J'ai donné l'exemple de la Maison Ricard, parce qu'il aurait eu un effet d'entraînement réel massif. L'indicateur du moral des ménages que nous donne l'INSEE n'a jamais été aussi bas. »

M. le MAIRE : « Merci Monsieur GAVAULT. Je vous répondrai sur un certain nombre de points. »

P. MASSON : « Je n'ai pas tout saisi de vos propos : car selon ce que j'entends ce serait un choix électoraliste mais qui ne concernerait pas assez de monde ! Les personnes non concernées qui ne paient déjà plus de taxe d'habitation seraient en voie d'en payer et c'est une mesure qui nous prive de nombreuses recettes mais qui sur la feuille d'impôts se résumerait à de très petits gains pour les personnes considérées. Je répondrai à l'ensemble des interventions. Ce n'est pas tout à fait la même logique, dont on a l'habitude. Logique, certes, mais rigoureux, je ne le pense pas. »

M. le MAIRE : « Quelques éléments d'information. Monsieur GAVAILT, je vous ai écouté attentivement. Je suis un peu étonné de votre méconnaissance du fonctionnement des collectivités dans laquelle vous avez siégé 12 années.

Madame MILLET a fait référence à la crise de 2008. Effectivement, nous avons ici même voté un plan de relance mais seulement en 2009. Si aujourd'hui, la situation était d'attendre, que se serait-il passé à la fin de l'année ? Vous auriez d'ailleurs contesté avec vigueur et raison, en disant : « Vous n'avez pas fait les dépenses que vous avez prévues au budget » et on se serait retrouvé avec un certain nombre de non-dépenses, et on aurait augmenté l'autofinancement d'environ 400 000 €, ce qui nous serait reproché.

Que vous le vouliez ou non, au-delà de vos discours, il y a un certain nombre de travaux que l'on ne pourra pas faire cette année. On n'a pas pu consulter les entreprises qui n'étaient pas là. On ne peut pas travailler dans les écoles. On ne peut pas lancer de grands projets et on est dans l'impossibilité de dépenser. Dire qu'il faut un soutien à la relance économique, bien sûr, on essaiera de faire notre maximum mais, malheureusement, les faits sont têtus et même avec de beaux discours, en fin d'année, il y aura un certain nombre de travaux que nous ne pourrons pas réaliser pour des raisons de calendrier. Les entreprises n'ont pas répondu et on ne peut pas lancer les travaux. On sait que cela génère un certain nombre de retards dans l'exécution des travaux. Si on n'avait pas pris de décision et si on avait, selon votre solution, attendu pour avoir une vision soi-disant prospective, on se serait retrouvé avec environ 350 000 à 400 000 € d'autofinancement, dont on n'aurait rien fait. De toute façon, on aura un plan de relance et on y participera comme on y avait participé sous le mandat de Monsieur SARKOZY en 2009. D'ailleurs, on avait mis 18 mois pour le mettre en place parce que les procédures de consultation sont extrêmement longues et vous connaissez bien le fonctionnement.

Au contraire, on a essayé de considérer que lever 356 000 € d'impôts de moins sur l'ensemble des acteurs de la commune était plutôt bénéfique pour un certain nombre d'acteurs, commerçants, entreprises.

Après, on parle des entreprises étrangères. Ces entreprises hollandaises et autres ont des emplois et des ménages salariés Saint-Genois. Elles fournissent du travail à beaucoup de monde. C'est l'ensemble du système industriel et économique et l'on essaie d'aider. D'abord, le taux est de - 5 %, après le calcul individuellement est autre chose. D'ailleurs, il y a un abattement et une harmonisation des bases pour être totalement transparent, qui viendra avant.

Ces 356 000 € de prélèvement fiscal se feront en moins cette année parce que nous avons une conjoncture exceptionnelle. Je remercie les Services des finances car ils l'ont fait en catastrophe avec peu de personnes. Je leur ai demandé de regarder les dépenses que nous n'aurons pas et les travaux qui seront arrêtés. On en a conclu que ce n'était pas possible et que l'on allait se retrouver dans des situations dantesques au niveau de l'autofinancement.

J'entends beaucoup parler de l'aide aux personnes défavorisées, mais je crois que c'est ce que l'on a fait. Le montant des subventions montre qu'entre les 25 000 € d'aides aux associations caritatives, on sera au-delà à terme des 300 000 € que vous évoquez.

Nous avons au contraire une vision qui correspond à une gestion pragmatique et au quotidien des choses. Nous avons regardé les conséquences sur le budget de la crise pour l'année prochaine. C'est extrêmement conjoncturel. Je ne dis pas que l'on peut s'engager sur une baisse d'impôts en 2021. Je le dis clairement. C'est dommage, Monsieur CRUBELLIER, mais aujourd'hui on est dans une situation tout à fait exceptionnelle. Il y a moins de dépenses et des recettes en baisse, qui ne sont pas à la hauteur des dépenses économisées.

Que vous ne soyez pas d'accord avec notre vision, je vous le concède, c'est normal. D'ailleurs, vous êtes dans l'opposition. C'est normal d'avoir une vision différente, qui n'est pas celle d'avant mais peu importe. Tout le monde change et c'est normal. D'ailleurs, le monde autour de nous change extrêmement vite et on aura un certain nombre de choses à voir de manière différente.

J'ai parlé de l'emploi tout à l'heure, on peut toujours dire qu'il faut faire un bilan et une analyse, mais aujourd'hui il va falloir attendre que les entreprises repartent, que l'on mette

fin au chômage partiel et voir ce qui va se passer en termes d'emploi. Effectivement, c'est là où on pourra bien avancer dans l'aide que l'on pourra apporter à l'ensemble des plus défavorisés.

Je l'ai dit tout à l'heure, par rapport aux personnes les plus isolées, on est dans cette dynamique avec la Maison de la Métropole et l'ensemble des partenaires caritatifs et pas seulement. Il y a d'autres associations qui s'occupent aussi de solidarité. On travaille avec elles. Les choses vont plutôt bien dans ce sens-là et on est plutôt dans cette dynamique.

Après cette analyse viendra comme je l'avais dit. Je ne dis pas que nous les avons tous touchés. Le problème des plus isolés et fragiles ne se fait pas au milieu de la rue en disant : « Je suis isolé ». Malheureusement, il faut souvent aller les chercher. On a des bons alimentaires et on a vu des personnes que nous n'avions pas l'habitude de voir.

On a une réponse de court terme, oui, tout à fait. On n'a pas voulu thésauriser la collecte du contribuable puisque c'est l'argent du contribuable. Il n'y aura pas de hausse d'impôts et il y aura une petite baisse pour un certain nombre d'entre eux. Cela s'accompagne de la baisse de la taxe d'habitation pour ceux qui sont en location. On a bien pensé à tout cela. On savait que ce serait un de vos arguments disant que nous ne pensions qu'aux propriétaires. Non, nous avons aussi pensé aux locataires, qui seront dans cette dynamique-là avec la baisse de la taxe d'habitation. D'ailleurs, le seuil est plus important pour eux mais leurs revenus sont moindres.

On a forcément une vision différente en voyant les budgets et ce que l'on peut faire. Vous le savez bien puisque vous avez été élu 12 années avec nous. Vous savez bien le temps qu'il faut pour lancer des opérations. Des opérations d'investissement de 5 M€ c'est environ trois ans de maturation entre le concours d'architecture, les coordinations de sécurité, la consultation des entreprises, pour peu qu'il y ait un appel d'offres, c'est entre deux et six mois. D'ailleurs, j'espère que ces procédures vont être allégées par le Gouvernement car cela nous permettra d'avancer plus rapidement. Effectivement vous avez raison d'apporter par l'investissement et c'est ce que nous ferons dès le budget 2021 pour soutenir l'ensemble de l'emploi, à la fois des entreprises du secteur mais aussi sur le bassin de vie et d'emploi. Quand on travaille à la Métropole et que l'on prend les mêmes aides pour l'économie, on travaille sur des bassins de vie et d'emploi. Un chômeur qui retrouve du travail à Pierre-Bénite ou à Oullins c'est gagnant pour toute la collectivité. Nous travaillons dans cet état d'esprit et nous avons pris une décision qui était celle du moment et c'est celle qui nous a semblé la meilleure, compte tenu de la thésaurisation que nous aurions eu en fin d'année et que l'on nous aurait reprochée, à juste titre, en disant que nous avons collecté l'impôt mais que nous n'en avons rien fait. Nous ne sommes pas en capacité de le faire aujourd'hui.

P. BARD : « Je vais faire suite à votre règlement de compte avec la liste de Mme MILLET. »

M. le MAIRE : « Ce n'est pas un règlement de compte. »

P. BARD : « Je vais aller dans votre sens. Quand on baisse les impôts c'est toujours une bonne chose. Je voulais revenir à l'intervention de M. MASSON de tout à l'heure, qui a évoqué la suppression de la taxe d'habitation. Monsieur MASSON et Monsieur le Maire, pouvez-vous m'éclairer ? Êtes-vous certains que les « lésés avec un grand B », qui payent encore la taxe d'habitation aujourd'hui ne la paieront plus à cette date, c'est-à-dire 2023 ?

Il ne vous a pas échappé qu'en 2022 il y a une élection présidentielle avec possiblement une annulation de cette disparition de taxes. S'avancer sur des discours prospectifs est à mon avis un peu imprudent. À vous de m'éclairer. Merci. »

M. le MAIRE : « Pour l'instant, on essaie de gérer la crise du coronavirus au niveau communal. Chacun se déterminera en fonction de ses opinions et des projets des différents candidats. Aujourd'hui, la taxe d'habitation a baissé pour un certain nombre. Cela se fait par tranche et s'est en train de se mettre en place. La fin du process c'est 2023. Je ne peux rien vous dire d'autre aujourd'hui.

Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 25 voix POUR, 3 voix CONTRE, Abstention: 4
Contre: Anne-Marie JANAS, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON
Absentions: Christian ARNOUX, Serge BALTER, Yves GAVAULT, Marylène MILLET

6/ PERSONNEL COMMUNAL

Maintien du Régime Indemnitaire mensuel en cas d'absence maladie pendant la période de l'Etat d'urgence sanitaire

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

La publication de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a instauré un état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie COVID-19 (article 4 de la loi) pour une durée de 2 mois. Face à cette situation et pendant cette période les agents ont pu se trouver dans différentes positions d'activité au regard de leur santé, de leur situation personnelle, mais aussi de la nature de leur travail.

Comme pour l'ensemble des collectivités, la mairie de Saint Genis Laval a organisé le « télétravail » dès que les missions et tâches du poste le permettaient. A contrario d'autres agents sont venus travailler régulièrement au sein de la collectivité pour assurer les fonctions d'accueil de la Mairie, le renfort sur les marchés, l'accueil des usagers du CCAS.

Au delà de ces 2 positions, la loi définissait des « Autorisations Spéciales d'Absence » pour différentes situations, à savoir :

- Absences d'activité,
- Garde d'enfants de - de 16 ans,
- Confinement ou isolement : situation dans laquelle l'agent a été en contact avec une personne infectée et la collectivité le retirait du service pour 14 jours,
- Pathologie à risque. Rentraient dans cette ASA les agents ayant une pathologie inscrite dans la liste établie par le Haut Comité de Santé Publique.

Selon leurs situations personnelles et professionnelles, les agents ont pu tenir plusieurs positions pendant l'ensemble de la période de confinement, voire sur une même semaine.

Enfin, certains agents ont été en congé maladie ordinaire sur cette période.

Ces différentes positions d'activité ont des impacts sur la rémunération des agents, particulièrement sur le régime indemnitaire.

A ce titre, une note d'information du Ministère de la Cohésion et des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales du 21 mars 2020 a précisé que, le régime indemnitaire, pour être versé en cas de congé de maladie ordinaire, doit être expressément prévu par délibération. Les collectivités étaient invitées, le cas échéant, à délibérer pour permettre le maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congé de maladie ordinaire atteints du coronavirus.

La présente délibération vise à proposer exceptionnellement et pour la période de crise sanitaire le maintien du régime indemnitaire mensuel en cas de maladie ordinaire due au COVID 19.

En effet, par délibération 01-2017-006 du 24/01/2017 la collectivité a considéré que le régime indemnitaire était supprimé de 1/30ème à partir de 30 jours d'absence pour maladie ordinaire.

Concrètement, l'absence d'un agent a des répercussions sur le travail de ses collègues et engendre bien souvent une charge de travail supplémentaire.

Considérant que l'état de crise sanitaire a modifié largement les modes de travail et les tâches exécutées, l'impact de l'absence d'un agent en congé maladie ordinaire touché par le Covid sur la période n'est pas de même nature.

Aussi, compte tenu du caractère exceptionnel de la situation sanitaire et de son impact sur la situation individuelle des agents publics, il est demandé par délibération rétroactive, le

maintien du régime indemnitaire pour les agents placés en congés de maladie ordinaire pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

Vu la délibération 01-2017-006 du 24/01/2017 instituant le RIFSEEP pour les cadres d'emploi le permettant et indiquant les modalités d'attribution du régime indemnitaire mensuel, notamment modulé du fait des absences.

- **ACCEPTER**, à titre exceptionnel, le maintien du régime indemnitaire aux agents placés en congés maladie ordinaire due au COVID 19 pendant la crise sanitaire,
- **DIRE** que l'application de la présente délibération revêt un caractère rétroactif à compter du 23 mars 2020 et jusqu'à la fin de la période de l'état d'urgence sanitaire.

M. le MAIRE : « Y a-t-il des interventions ? Non. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

M. le MAIRE : « Je vous remercie pour les agents. Je tiens à vous remercier pour la qualité des débats de ce Conseil Municipal. Je remercie le service informatique. Ils ont assuré très largement la formation des élus. Je remercie l'ensemble des services, qui ont travaillé à la fois sur le budget car il n'est pas simple de s'adapter à une nouvelle situation. Je remercie l'ensemble des acteurs : enfance, scolaire, CCAS, etc., qui ont été de vrais acteurs pendant cette crise et qui ont montré leur professionnalisme. Je les remercie à titre personnel et en votre nom, tous les élus du Conseil Municipal, car ils ont assuré une vraie mission de service public, au service des habitants, sans autres considérations.

Merci à vous. Je vous souhaite une très bonne soirée, en espérant que nous pourrions tenir les Conseils Municipaux avec la présence de tous. Les élections sont le 28 juin et seront en dehors de cette salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Saint-Genis-Laval, le
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER